



Assemblée générale

Distr. générale
9 février 1998
Français
Original: anglais

Point 131 de l'ordre du jour

Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie

Rapport du Secrétaire général

Résumé

La Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) a été créée par le Conseil de sécurité par sa résolution 858 (1993) du 24 août 1993. Le Conseil, par sa résolution 1150 (1998) du 30 janvier 1998, a prorogé son mandat jusqu'au 31 juillet 1998. Le présent rapport contient le budget de la Mission d'observation pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999, qui correspond à un effectif de 135 observateurs militaires et de 157 civils (62 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 95 agents locaux).

Le budget, établi sur la base du coût intégral, s'élève à un montant brut de 20 743 400 dollars (montant net : 19 756 700 dollars), dont des contributions volontaires en nature budgétisées représentant un total de 2 294 000 dollars, contre un montant brut, pour la période de 12 mois précédente, de 19 872 800 dollars (montant net : 18 874 400 dollars), qui comporte également des contributions volontaires budgétisées d'un montant de 2 057 600 dollars, soit une augmentation de 4 % par rapport à la période précédente.

Cette augmentation tient essentiellement à l'augmentation des ressources nécessaires au titre du personnel civil (289 400 dollars), des transports (357 800 dollars), des transmissions (142 600 dollars) et du matériel divers (155 400 dollars).

Les mesures que devra prendre l'Assemblée générale sont exposées au paragraphe 44. L'Assemblée devra ouvrir un crédit d'un montant brut de 18 449 400 dollars (montant net : 17 462 700 dollars), à mettre en recouvrement à concurrence d'un montant brut mensuel de 1 537 450 dollars (montant net : 1 455 225 dollars), au cas où le Conseil de sécurité prorogerait le mandat de la Mission d'observation au-delà du 31 juillet 1998.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-7	4
II. Mandat politique	8	5
III. Plan d'opérations et ressources requises pour son exécution	9-25	5
A. Opérations de la Mission d'observation	9-13	5
B. Mesures de sécurité	14-16	6
C. Coopération entre la Mission d'observation et les forces collectives de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants	17-197	7
D. Programmes spéciaux	20-25	7
IV. Administration financière	26-31	8
A. Exercice budgétaire	26	8
B. Ressources disponibles et dépenses de fonctionnement pour la période du 7 août 1993 au 30 juin 1998	27	8
C. État des contributions	28	8
D. Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale	29-31	8
V. Remboursement des États qui fournissent des contingents	32	9
VI. Signature de l'accord sur le statut de la Mission	33-35	9
VII. Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999	36-40	9
VIII. Effectifs nécessaires	41-42	11
IX. Observations concernant les recommandations antérieures du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	43	13
X. Décision que doit prendre l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session	44	13
<i>Annexes</i>		
I. Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999		14
II. Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999 : indications complémentaires		21
A. Dépenses et ratios (propres à la Mission)		21
B. Dépenses prévues non renouvelables		26
C. Explications supplémentaires		31
III. Organigrammes		37
A. Opérations militaires		37
B. Personnel civil		38
C. Répartition géographique du personnel civil		39
		40

IV.	Effectifs nécessaires	40
A.	Tableau des effectifs actuels et proposés	42
B.	Modification des effectifs, par bureau	42
V.	Justification du renforcement des effectifs	43
VI.	Ressources disponibles et dépenses de fonctionnement pour la période du 7 août 1993 au 30 juin 1998	47
VII.	Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale	49
A.	Contributions volontaires	49
B.	Fonds d'affectation spéciale	49
<i>Carte</i>	50

I. Introduction

1. La Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) a été établie pour une première période de six mois par le Conseil de sécurité dans sa résolution 858 (1993) du 24 août 1993. Son mandat a été révisé et prorogé par des résolutions ultérieures, la dernière en date étant la résolution 1150 (1998) du 30 janvier 1998, par laquelle il a été prorogé jusqu'au 31 juillet 1998.
2. Le présent rapport contient le budget de fonctionnement de la MONUG pour la période allant du 1er juillet 1998 au 1er juin 1999, qui représente un montant brut de 20 743 400 dollars (montant net : 19 756 700 dollars), dont des contributions volontaires en nature budgétisées s'élevant au total à 2 294 000 dollars.
3. Par sa résolution 51/236 du 13 juin 1997, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 18 580 500 dollars (montant net : 17 582 100 dollars) pour le fonctionnement de la MONUG pendant la période allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, dont un montant de 765 300 dollars au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. L'Assemblée a également décidé de mettre ce montant en recouvrement auprès des États Membres à raison d'un montant brut mensuel de 1 548 375 dollars (montant net : 1 465 175 dollars). Sont venues s'y ajouter des contributions volontaires en nature représentant 2 057 600 dollars.
4. Dans son rapport au Conseil de sécurité en date du 25 avril 1997 (S/1997/340), le Secrétaire général a informé le Conseil de son intention de nommer, pour succéder à son Envoyé spécial pour la Géorgie, un représentant spécial résident qui serait basé à Tbilissi et Soukhoumi. Le Secrétaire général a également fait savoir qu'il avait l'intention de renforcer l'élément politique de la MONUG en déployant quelques spécialistes supplémentaires des questions politiques, civiles et juridiques. Le Conseil de sécurité a accueilli favorablement ces propositions dans une déclaration de son président, le 8 mai 1997 (S/PRST/1997/25).
5. Dans une lettre datée du 26 septembre 1997, le Contrôleur a informé le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires que la Mission avait besoin des six postes internationaux supplémentaires suivants : 1 poste P-5 de spécialiste des questions politiques (hors classe), 1 poste P-4 de juriste, 1 poste d'assistant spécial-fonctionnaire de l'information et 2 postes GS de secrétaire, ainsi que de 1 poste d'agent du Service mobile, Chef du Groupe du magasin et de l'inventaire du matériel de transmissions. Le Comité a également été informé qu'un crédit d'un montant brut de 642 200 dollars (montant net : 567 800 dollars) serait viré à la rubrique Personnel temporaire pour financer ces six postes supplémentaires pendant la période allant du 1er octobre 1997 au 30 juin 1998 et qu'il en serait fait état dans le rapport couvrant la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998.
6. Dans un rapport ultérieur daté du 28 octobre 1997 (S/1997/827), le Secrétaire général a informé le Conseil de sécurité qu'il fallait prendre des mesures supplémentaires pour améliorer la capacité d'intervention médicale d'urgence et renforcer la sécurité des observateurs militaires. Il s'agissait de doter la Mission d'un hélicoptère aux fins d'évacuations sanitaires et autres opérations, d'une ambulance supplémentaire et de 15 véhicules à l'épreuve des projectiles.
7. Dans une lettre au Président du Comité consultatif datée du 3 décembre 1997, le Contrôleur a demandé que le Comité autorise l'engagement d'un montant total de 1 653 600 dollars pour l'achat des véhicules. L'hélicoptère serait fourni grâce à une redistribution des

crédits déjà approuvés au titre de l'appui aérien. Le Comité consultatif a donné son agrément dans une lettre du Président datée du 11 décembre 1997.

II. Mandat politique

8. Le mandat de la Mission, tel qu'il a été approuvé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 937 (1994) du 21 juillet 1994, consiste à :

- a) Contrôler et vérifier l'application par les parties de l'Accord de cessez-le-feu et de séparation des forces, signé à Moscou le 14 mai 1994;
- b) Observer les opérations de la force de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI) dans le cadre de l'application de l'Accord;
- c) Vérifier, au moyen d'observations et de patrouilles, que les troupes des parties ne restent pas ni ne reviennent dans la zone de sécurité et que le matériel militaire lourd ne reste pas ni n'est réintroduit dans la zone de sécurité ou dans la zone d'armement limité;
- d) Surveiller les sites où est entreposé le matériel militaire lourd retiré de la zone de sécurité et de la zone d'armement limité, en coopération avec la force de maintien de la paix de la CEI selon qu'il conviendra;
- e) Surveiller le retrait des troupes de la République de Géorgie, depuis la vallée de la Kodori jusqu'à des zones situées au-delà des limites de l'Abkhazie (Géorgie);
- f) Effectuer régulièrement des patrouilles dans la vallée de la Kodori;
- g) Enquêter, à la demande de l'une ou l'autre partie ou de la force de maintien de la paix de la CEI, ou de sa propre initiative, sur des violations signalées ou présumées de l'Accord, et essayer de régler ou de contribuer à régler les incidents de ce genre;
- h) Présenter périodiquement, dans le cadre de son mandat, des rapports au Secrétaire général, en particulier sur l'application de l'Accord, sur toutes les violations et les enquêtes menées à leur sujet par la MONUG, et sur tout autre fait nouveau pertinent;
- i) Maintenir des contacts étroits avec les deux parties au conflit et coopérer avec la force de maintien de la paix de la CEI et, par sa présence dans la zone, contribuer à créer des conditions propices au retour des réfugiés et des personnes déplacées dans l'ordre et la sécurité.

III. Plan d'opérations et ressources requises pour son exécution

A. Opérations de la Mission d'observation

9. La conception actuelle des opérations de la MONUG est fondée sur l'Accord de cessez-le-feu et de séparation des forces, signé à Moscou le 14 mai 1994 par le Gouvernement géorgien et les autorités abkhazes (S/1994/583, annexe I), qui délimitait une zone de sécurité, une zone d'armement limité et des zones dans lesquelles le matériel militaire retiré de la zone de sécurité et de la zone d'armement limité serait entreposé. Il désignait aussi les zones, notamment la vallée de la Kodori, qui seraient surveillées, notamment au moyen de patrouilles, par la force de maintien de la paix de la CEI et les observateurs militaires.

10. Pour des raisons de sécurité et d'ordre pratique, la Mission a dû toutefois faire preuve de souplesse dans sa conception des opérations. Outre le danger que représentent les mines,

des risques persistent et tant le personnel de la MONUG que les membres de la force de maintien de la paix de la CEI ont été victimes d'actes de violence tels que prises d'otages et vols, y compris à main armée. Il a donc fallu que la Mission adapte son déploiement, mette en place des patrouilles de deux véhicules, suspende provisoirement ses patrouilles dans certaines zones et revoie ses opérations dans les secteurs de Zougdi et Gali. Le Chef des observateurs militaires n'en estime pas moins que la MONUG est toujours en mesure de contrôler le respect de l'Accord par les parties.

11. La MONUG est dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission, qui est secondé par le Chef des observateurs militaires. Elle dispose d'un effectif maximum de 135 observateurs militaires, conformément à la résolution 937 (1994) du Conseil de sécurité, appuyés par 62 fonctionnaires internationaux et 95 agents civils locaux.

12. Le Représentant spécial et Chef de mission est basé à Tbilissi et Soukhoumi et se rend à Moscou selon qu'il convient. Il est prévu de déplacer le siège administratif civil de Pitsounda à Soukhoumi au début de 1998. Le Chef des observateurs militaires est basé à Soukhoumi, où se trouve le quartier général de la Mission. Il y a en outre deux quartiers généraux de secteur, l'un à Gali et l'autre à Zougdi, ainsi que cinq bases d'opérations d'équipe.

13. La MONUG continue de coopérer avec les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales présents dans la zone de la Mission.

B. Mesures de sécurité

14. Comme on l'a mentionné au paragraphe 10 ci-dessus, les opérations de la MONUG ont souffert de la pose de mines et de la persistance de menaces pour la sécurité de son personnel. Conformément à la résolution 1065 (1996) du Conseil de sécurité en date du 12 juillet 1996, des mesures ont été prises pour faire face au problème des mines : 13 véhicules à l'épreuve des mines ont été ajoutés au parc de véhicules de la Mission et on a réparé le revêtement des routes M-27 et M-29 empruntées par les patrouilles, afin de décourager la pose de mines dans les nids de poule. Le nouveau revêtement a été en partie financé par le Fonds d'affectation spéciale créé par la résolution 937 (1994) du Conseil de sécurité pour appuyer l'application de l'Accord de cessez-le-feu et de séparation des forces. Il n'a toujours pas été donné suite aux propositions relatives aux véhicules de déminage et au personnel du génie prévus dans des rapports antérieurs du Secrétaire général au Conseil de sécurité, le dernier en date étant son rapport du 25 avril 1997 (S/1997/340, par. 19).

15. La MONUG s'est employée énergiquement à améliorer la sécurité de ses effectifs, mais cela n'a pas empêché que son personnel et ses biens continuent d'être la cible d'actes de violence, si bien que plusieurs améliorations ont été mises en place. Il a été en outre décidé de doter la Mission de véhicules à l'épreuve des projectiles afin de renforcer la sécurité des observateurs militaires et de leur permettre de patrouiller dans des zones présumées d'opérations de bandits et autres groupes armés.

16. Par ailleurs, comme suite aux recommandations d'une équipe médicale qui s'est rendue sur place au cours de l'été de 1997 pour évaluer les besoins de la MONUG en matière de services médicaux, de logistique et d'opérations, la Mission a été dotée d'un hélicoptère pour les évacuations sanitaires ainsi que d'une ambulance supplémentaire. L'hélicoptère servira aussi à d'autres opérations, notamment la surveillance de zones inaccessibles pendant les mois d'hiver, comme la vallée de la Kodori.

C. Coopération entre la Mission d'observation et les forces collectives de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants

17. À l'alinéa b) du paragraphe 6 de sa résolution 937 (1994), le Conseil de sécurité a chargé la MONUG d'observer les opérations de la force de maintien de la paix de la CEI dans le cadre de l'application de l'Accord de cessez-le-feu et de séparation des forces. La MONUG continue d'observer les opérations de la force de la CEI dans le cadre de l'Accord.

18. La MONUG et la force de maintien de la paix de la CEI continuent de coopérer sur le terrain et examinent fréquemment les questions d'intérêt commun. L'aide réciproque dans les secteurs se poursuit également de manière satisfaisante.

19. Le mandat de la force de maintien de la paix de la CEI a été prorogé jusqu'au 31 janvier 1998 à l'issue de la réunion du Conseil des chefs d'État de la CEI, tenue le 22 octobre 1997.

D. Programmes spéciaux

20. Les programmes spéciaux auxquels la MONUG participe sont décrits dans les paragraphes qui suivent.

1. Droits de l'homme

21. Par sa résolution 1077 (1996) du 22 octobre 1996, le Conseil de sécurité a décidé de créer un Bureau des Nations Unies pour la promotion et la défense des droits de l'homme à Soukhoumi dans le cadre de la MONUG, placé sous l'autorité du Chef de la MONUG et relevant du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Ce bureau a un effectif de quatre personnes, trois postes étant financés par le budget de la MONUG et le quatrième, par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

22. Le Bureau a commencé à fonctionner le 10 décembre 1996 et exécute les tâches que lui confient le Conseil de sécurité et le Haut Commissaire des Nations Unies aux réfugiés. En plus du bureau principal au quartier général de la MONUG, un bureau auxiliaire a été ouvert à Soukhoumi le 1er juillet 1997 pour faciliter l'accès au public. Comme il fait partie intégrante des opérations de la MONUG, le financement du bureau est inclus dans le budget de la Mission.

2. Assistance humanitaire

23. La Commission quadripartite, composée de représentants des parties abkhaze et géorgienne, de la Fédération de Russie et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, a été constituée comme suite à l'accord quadripartite signé le 4 avril 1994 (S/1994/397, annexe II). La Commission continue de se réunir régulièrement sous la présidence du commandant de la force de maintien de la paix de la CEI. Le Chef des observateurs militaires de la MONUG assiste à ces réunions. Cette commission s'occupe essentiellement du rapatriement librement consenti des réfugiés et personnes déplacées.

24. Le HCR, l'UNICEF et d'autres organismes internationaux continuent d'exécuter divers programmes d'aide humanitaire dans l'ensemble de l'Abkhazie, malgré les problèmes de sécurité. La présence à Gali de deux fonctionnaires internationaux du HCR permet une liaison quotidienne avec la MONUG. Cette coopération entre la MONUG et les organismes précités ne nécessite aucun crédit supplémentaire.

25. Après l'ouverture du bureau auxiliaire de Soukhoumi, un autre bureau auxiliaire a été ouvert à Tskhinvali (Ossétie du Sud) en 1997. Ces bureaux auxiliaires, qui sont étroitement reliés au Bureau du Coordonnateur des affaires humanitaires de Tbilisi, aide les organismes des Nations Unies et leurs partenaires d'exécution à faire en sorte que le programme d'aide global et multisectoriel continue de toucher les groupes vulnérables de l'ensemble de la Géorgie.

IV. Administration financière

A. Exercice budgétaire

26. L'exercice budgétaire de la MONUG est de 12 mois allant du 1er juillet d'une année donnée au 30 juin de l'année suivante, conformément à la section I de la résolution 49/233 de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 1994.

B. Ressources disponibles et dépenses de fonctionnement pour la période du 7 août 1993 au 30 juin 1998

27. Les ressources mises à la disposition de la MONUG pendant la période allant du 7 août 1993 au 30 juin 1998 s'élèvent au montant total brut de 79 991 804 dollars (montant net : 75 806 204 dollars), le montant estimatif des dépenses de fonctionnement pour la même période se chiffrant au montant total brut de 68 810 814 dollars. En outre, un montant brut de 10 362 690 dollars (montant net : 9 503 012 dollars) a été porté au crédit des États Membres. On trouvera des informations détaillées à ce sujet à l'annexe VI au présent rapport.

C. État des contributions

28. Au 31 décembre 1997, un montant total de 54 259 323 dollars avait été mis en recouvrement auprès des États Membres au titre de la MONUG pour la période du 7 août 1993 au 31 décembre 1997. Les contributions versées pendant cette période s'élevant à 47 817 315 dollars, il restait à percevoir un montant de 6 442 008 dollars.

D. Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale

29. Outre la contribution volontaire de 400 000 francs suisses (soit l'équivalent de 327 600 dollars) signalée précédemment, versée par le Gouvernement suisse au Compte spécial de la MONUG, une contribution additionnelle de 513 dollars a été reçue du Gouvernement chypriote.

30. À titre de contribution volontaire en nature, le Gouvernement suisse met, depuis le 16 mars 1996, un avion Fokker F-27 à la disposition de la MONUG. Cette contribution, qui comprend les dépenses d'affrètement, le carburant, l'assurance et les traitements de l'équipage, est évaluée par le donateur à 2 294 000 dollars pour l'exercice financier 1998/99. Toutes les autres dépenses de fonctionnement de l'appareil sont à la charge de la Mission d'observation.

31. Deux fonds d'affectation spéciale ont été créés dans le cadre de la MONUG. On trouvera à l'annexe VII des précisions quant aux contributions versées à ces fonds :

a) *Fonds d'affectation spéciale pour l'appui à l'application de l'Accord de cessez-le-feu et de séparation des forces.* Cet accord a été signé à Moscou le 14 mai 1994 et le fonds d'affectation spéciale a été créé le 29 juillet de la même année conformément au paragraphe 10 de la résolution 937 (1994) du Conseil de sécurité, en date du 21 juillet 1994. À ce jour, les contributions se montent à 95 392 dollars, et un prélèvement de 65 410 dollars sur ce fonds a été autorisé au titre d'un projet de travaux routiers dans le cadre de la MONUG;

b) *Fonds d'affectation spéciale pour les négociations visant à parvenir à un règlement global du conflit entre la Géorgie et l'Abkhazie.* Ce fonds a été créé par le Secrétaire général le 15 juin 1995. Les contributions à ce jour se montent à 1 million de francs suisses (soit l'équivalent de 681 896 dollars). Un prélèvement de 12 200 dollars a été autorisé au titre des frais de voyage et de l'indemnité journalière de subsistance des participants à une réunion de haut niveau tenue à Genève du 17 au 20 novembre 1997.

V. Remboursement des États qui fournissent des contingents

32. L'élément militaire de la MONUG comprenant uniquement des observateurs, aucun remboursement n'est à effectuer au titre des contingents.

VI. Signature de l'accord sur le statut de la Mission

33. L'accord entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement géorgien sur le statut de la MONUG est entré en vigueur le 15 octobre 1994.

34. Pour la période prenant fin le 30 juin 1999, le montant estimatif des contributions du Gouvernement géorgien dans le cadre de l'accord sur le statut des forces conclu avec la MONUG s'élève à 82 720 dollars au titre des droits d'atterrissage aux aéroports de Tbilissi et de Senaki (39 520 dollars) et des services de sécurité au bureau de liaison de Tbilissi et au quartier général du secteur de Zougdidi (43 200 dollars).

35. Le Gouvernement turc a dispensé la MONUG des droits d'atterrissage à l'aéroport d'Istanbul, évalués à 22 800 dollars. Un accord a également été conclu entre la Fédération de Russie et l'Organisation des Nations Unies pour assurer l'application à la MONUG de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies et faciliter le déplacement de son personnel, des fournitures logistiques et du matériel entre la Fédération de Russie et la Géorgie.

VII. Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999

36. Le coût total du maintien de la MONUG pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999 est estimé à un montant brut de 20 743 400 dollars, dont des contributions volontaires en nature budgétisées d'un montant total de 2 294 000 dollars. Environ 64 % de ce montant a été calculé sur la base des taux et coûts standard indiqués dans le Manuel des coûts standard, les 36 % restants correspondant aux dépenses propres

à la Mission; celles-ci se répartissent entre 28 postes, dont on trouvera la description à l'annexe II.A au présent rapport.

37. Le tableau donnant la ventilation des dépenses qui figure à l'annexe I (colonne 1) indique également les ressources pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 présentées dans le rapport du Secrétaire général en date du 4 février 1997 (A/51/793). La colonne 2 donne les prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999, et les colonnes 2 et 3 les prévisions de dépenses courantes et non renouvelables. On trouvera aux sections A, B et C de l'annexe II des renseignements complémentaires sur les prévisions de dépenses. Les paramètres budgétaires propres à la Mission figurent à la section A, la description des dépenses non renouvelables à la section B et un complément d'information sur les prévisions de dépenses à la section C.

38. Pour permettre à l'ONU d'améliorer les services d'aviation qu'elle utilise, le Bureau des services de contrôle interne a recommandé que l'on prenne des mesures pour renforcer la capacité de l'Organisation d'évaluer la viabilité et les qualifications du fournisseur, y compris ses antécédents en matière de sécurité et de respect des règlements internationaux en la matière.

39. Pour mettre cette recommandation en oeuvre, des crédits ont été prévus dans le budget en cours pour les postes de dépense suivants :

a) Les frais de voyage d'un spécialiste de l'aviation et d'un spécialiste de la sûreté du quartier général de la MONUG, qui seront chargés d'évaluer les programmes de voyages aériens de la Mission, pour un coût estimé à 5 762 dollars au titre des voyages (3 762 dollars) et de l'indemnité journalière de subsistance (2 000 dollars). Des crédits ont également été prévus pour permettre au spécialiste de la sûreté de la région d'effectuer quatre voyages trimestriels d'évaluation et d'inspection à la MONUG, pour un coût estimatif de 3 500 dollars au titre des voyages (1 500 dollars) et de l'indemnité journalière de subsistance (2 000 dollars);

b) La part revenant à la MONUG du coût annuel de la base de données Jeppesens sur les aéronefs (1 700 dollars), qui sera tenue à New York; et

c) L'abonnement à des revues d'aviation (500 dollars).

40. Les principales variations par rapport à la période précédente s'expliquent par les facteurs ci-après :

<i>Poste de dépense</i>	<i>Variation par rapport aux prévisions précédentes</i>
Dépenses afférentes au personnel civil	La variation est due au fait qu'il y a globalement 17 postes de plus (adjonction de 20 postes d'agent local, compensée par la suppression de 3 postes de fonctionnaire international).
Transports	L'augmentation des dépenses prévues à cette rubrique correspond aux frais de remplacement des véhicules vétustes et à l'augmentation des frais d'entretien des véhicules à protection antimines et protection balistique.
Transmissions	L'augmentation s'explique par la nécessité de relever la fréquence du réseau de communications de la Mission pour éviter les interférences de plus en plus gênantes des téléphones cellulaires mobiles récemment introduits dans la zone de la Mission.

<i>Poste de dépense</i>	<i>Variation par rapport aux prévisions précédentes</i>
Opérations aériennes	Au cours de la période précédente, pour calculer le coût estimatif des opérations aériennes, il avait été tenu compte de la contribution en nature d'un appareil Fokker F-27 et de deux hélicoptères. Dans le présent budget, il est tenu compte du même appareil et d'un hélicoptère devant servir aux évacuations sanitaires et à des fins opérationnelles. La variation de la valeur de la contribution volontaire en nature, qui est passée de 2 057 600 dollars à 2 294 000 dollars, s'explique par une réévaluation du nombre de jours/personne pour les équipages.
Matériel divers	L'augmentation s'explique par la nécessité de remplacer et de moderniser le matériel informatique et les logiciels en général, d'engager du personnel supplémentaire et d'appuyer le système logistique des missions sur le terrain, ce qui entraînera l'installation de nouveaux modules.

VIII. Effectifs nécessaires

41. Les changements dans le tableau d'effectifs proposé, par catégorie et par classe, sont indiqués au tableau 1, les changements par bureau à l'annexe IV.B, et la répartition des effectifs par lieu de déploiement, à l'annexe III.C. On trouvera la ventilation du tableau d'effectifs à l'annexe IV.A au présent rapport. Les changements sont les suivants :

- a) Création d'un Bureau des affaires politiques avec un effectif de cinq fonctionnaires (deux postes P-5, un poste P-3 et deux postes de la catégorie des services généraux);
- b) D-2. Création d'un poste de chef de mission adjoint;
- c) P-5. Reclassement du poste de direction du Bureau des droits de l'homme de P-4 à P-5. Les deux postes P-5 du Bureau des affaires politiques sont transférés du Bureau du Représentant spécial/Chef de mission;
- d) P-4. Deux postes du Bureau du Représentant spécial (un juriste et un assistant spécial/fonctionnaire de l'information) et un poste pour le reclassement du Chef de la Section des achats de P-3 à P-4, soit, avec la suppression d'un poste P-4 de spécialiste des droits de l'homme, adjonction nette de deux postes P-4;
- e) P-3. Un poste de spécialiste des affaires politiques au Bureau des affaires politiques et un poste pour le reclassement du spécialiste de l'informatique de P-2 à P-3, soit, avec la suppression d'un poste chacun au Bureau du Représentant spécial, au Bureau du Chef des observateurs militaires, au Bureau du Chef de l'administration et à la Section des achats, une diminution nette de deux postes P-3;
- f) P-2. Un nouveau poste de spécialiste des droits de l'homme et un nouveau poste de fonctionnaire chargé des achats, compensés par la suppression d'un poste au Bureau du Représentant spécial et le reclassement du spécialiste de l'informatique à P-3. Ces modifications n'entraînent aucun changement dans le nombre total des postes P-2;
- g) Service mobile. Conversion de deux postes des transmissions en postes d'agent local, soit suppression de deux postes du Service mobile;
- h) Services généraux. Adjonction d'un poste de secrétaire du Chef de mission adjoint, de deux postes de secrétaire au Bureau des affaires politiques, d'un poste au Bureau du Chef de l'administration, d'un poste à la Section informatique, compensée par la conversion d'un poste aux finances, de deux postes au personnel et de trois postes de la

catégorie des services généraux en postes d'agent local, soit réduction nette d'un poste des services généraux;

i) Service de sécurité. Conversion de deux postes du Service de sécurité en postes d'agent local, soit une réduction de deux postes; et

j) Agents locaux. Adjonction de 20 postes, soit 10 postes de fonctionnaire international convertis en postes d'agent local, 21 nouveaux postes (un chauffeur pour le Chef de mission adjoint, 6 postes au Bureau du Chef de l'administration, 1 poste aux finances, 1 poste au personnel, 2 postes aux transmissions, 5 postes aux transports, 1 poste à l'informatique et 4 postes au Service de sécurité), compensée par la suppression de 11 postes au Bureau du Chef des observateurs militaires:

k) Il faudra du personnel local supplémentaire étant donné les responsabilités accrues en matière d'achats, la mise en place du système de contrôle des avoirs sur le terrain et le développement du réseau informatique, la réparation et l'entretien des véhicules à protection balistique, des groupes électrogènes et des climatiseurs, l'appui à apporter aux sections des états de paie et du personnel, et la nécessité d'engager un commis à l'enregistrement et un assistant de liaison à Istanbul.

42. Les modifications susmentionnées au tableau d'effectifs permanents de la MONUG comprennent les postes visés au paragraphe 5 ci-dessus, qui sont autorisés au titre de l'assistance temporaire jusqu'au 30 juin 1998, exception faite du poste P-5 de spécialiste des questions politiques, qui sera supprimé le 30 juin 1998.

Tableau 1
Changements dans le tableau d'effectifs proposé

	<i>Période précédente</i>	<i>Effectifs proposés</i>	<i>Différence nette</i>
SSG	1	1	—
D-2	1	2	1
D-1	1	1	—
P-5	2	3	1
P-4	3	5	2
P-3	5	3	(2)
P-2	5	5	—
Service mobile	22	20	(2)
Services généraux (autres classes)	16	15	(1)
Service de sécurité	9	7	(2)
Total partiel	65	62	(3)
Personnel local	75	95	20
Total	140	157	17

IX. Observations concernant les recommandations antérieures du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

43. Au paragraphe 17 de son rapport du 8 mai 1997 (A/51/892), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a estimé qu'il fallait renforcer le contrôle exercé sur le décaissement et la comptabilisation de diverses indemnités, notamment les indemnités de subsistance (missions) et d'habillement. À cet égard, la MONUG a réussi à limiter ses avoirs en caisse au strict minimum, ce qui a permis de réduire le montant des crédits prévus au budget pour les commissions bancaires.

X. Décision que doit prendre l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session

44. En ce qui concerne le financement de la MONUG, l'Assemblée générale, à sa cinquante-deuxième session, devrait ouvrir un crédit d'un montant brut de 18 449 400 dollars (montant net : 17 462 700 dollars) pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999 et mettre en recouvrement un montant brut mensuel de 1 537 450 dollars (montant net : 1 455 225 dollars), au cas où le Conseil de sécurité prorogerait le mandat de la Mission d'observation au-delà du 31 juillet 1998.

Annexe I

Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999

(En milliers de dollars des États-Unis)

	(1)	(2)	(3)	(4)
	1er juillet 1997- 30 juin 1998	1er juillet 1998-30 juin 1999		
		Dépenses totales (3 + 4)	Dépenses non renouvelables	Dépenses renouvelables
1. Personnel militaire				
<i>a) Observateurs militaires</i>				
Indemnité de subsistance (missions)	4 188,4	4 248,6	—	4 248,6
Frais de voyage	552,0	418,5	—	418,5
Indemnité d'habillement et d'équipement	27,0	27,0	—	27,0
Total partiel	4 767,4	4 694,1	—	4 694,1
<i>b) Contingents</i>				
Remboursements aux gouvernements aux taux standard	—	—	—	—
Détente et loisirs	—	—	—	—
Rations	9,8	13,8	—	13,8
Indemnité journalière	—	—	—	—
Indemnité de subsistance (missions)	—	—	—	—
Déploiement, relève et rapatriement	—	—	—	—
Indemnité d'habillement et d'équipement	—	—	—	—
Total partiel	9,8	13,8	—	13,8
<i>c) Autres dépenses afférentes au personnel militaire</i>				
Matériel appartenant aux contingents	27,2	13,1	—	13,1
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	40,0	40,0	—	40,0
Total partiel	67,2	53,1	—	53,1
Total, rubrique 1	4 844,4	4 761,0	—	4 761,0
2. Personnel civil				
<i>a) Police civile</i>				
Indemnité de subsistance (missions)	—	—	—	—
Frais de voyage	—	—	—	—
Indemnité d'habillement et d'équipement	—	—	—	—
Total partiel	—	—	—	—

	(1)	(2)	(3)	(4)
	<i>1er juillet 1998-30 juin 1999</i>			
	<i>1er juillet 1997- 30 juin 1998</i>	<i>Dépenses totales (3 + 4)</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	<i>Dépenses renouvelables</i>
b) Personnel international et personnel local				
Traitements du personnel international	3 144,8	3 065,0	—	3 065,0
Traitements du personnel local	248,6	448,3	—	448,3
Consultants	6,0	6,0	—	6,0
Heures supplémentaires	6,0	18,0	—	18,0
Personnel temporaire	—	—	—	—
Dépenses communes de personnel	2 383,7	2 589,9	—	2 589,9
Indemnité de subsistance (missions)	1 903,4	1 832,4	—	1 832,4
Autres voyages autorisés	160,0	194,0	—	194,0
Total partiel	7 852,5	8 153,6	—	8 153,6
c) Personnel contractuel international				
	—	—	—	—
d) Volontaires des Nations Unies				
Indemnité de subsistance (missions)	—	—	—	—
Contrat de louage de services individuel	—	—	—	—
Total partiel	—	—	—	—
e) Personnel fourni par des gouvernements				
Indemnité de subsistance (missions)	—	—	—	—
Voyages autorisés	—	—	—	—
Total partiel	—	—	—	—
f) Observateurs électoraux civils				
Indemnité de subsistance (missions)	—	—	—	—
Voyages autorisés	—	—	—	—
Total partiel	—	—	—	—
Total, rubrique 2	7 852,5	8 153,6	—	8 153,6
3. Locaux/hébergement				
Location de locaux	433,4	370,3	—	370,3
Aménagement et rénovation des locaux	—	24,0	24,0	—
Fournitures d'entretien	40,2	40,2	—	40,2
Services d'entretien	39,0	46,8	—	46,8
Éclairage, chauffage, énergie et eau	61,1	140,1	—	140,1
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués	—	—	—	—
Total, rubrique 3	573,7	621,4	24,0	597,4

	(1)	(2)	(3)	(4)
	1er juillet 1997- 30 juin 1998	1er juillet 1998-30 juin 1999		
	Dépenses totales (3 + 4)	Dépenses non renouvelables	Dépenses renouvelables	
4. Remise en état des infrastructures				
Amélioration des pistes d'atterrissage	—	—	—	—
Amélioration des routes	18,0	18,0	18,0	—
Réparation des ponts	12,0	12,0	12,0	—
Total, rubrique 4	30,0	30,0	30,0	—
5. Transports				
Achat de véhicules	264,5	510,6	510,6	—
Location de véhicules	2,4	2,4	—	2,4
Matériel d'atelier	31,6	50,8	50,8	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	543,6	632,5	—	632,5
Carburants et lubrifiants	213,5	201,6	—	201,6
Assurance	21,7	37,2	—	37,2
Total, rubrique 5	1 077,3	1 435,1	561,4	873,7
6. Opérations aériennes				
<i>a) Hélicoptères</i>				
Location/affrètement	831,6	432,0	—	432,0
Carburants et lubrifiants	147,8	156,0	—	156,0
Déploiement/retrait	—	40,0	—	40,0
Vols de ravitaillement	—	—	—	—
Peinture/préparation	—	5,0	—	5,0
Assurance responsabilité et risques de guerre	5,3	5,3	—	5,3
Total partiel	984,7	638,3	—	638,3
<i>b) Avions</i>				
Location/affrètement	1 112,8	1 918,9	—	1 918,9
Carburants et lubrifiants	256,7	256,7	—	256,7
Déploiement/retrait	—	—	—	—
Vols de ravitaillement	—	—	—	—
Peinture/préparation	—	—	—	—
Assurance responsabilité et risques de guerre	120,9	120,9	—	120,9
Total partiel	1 490,4	2 296,5	—	2 296,5
<i>c) Indemnité de subsistance des équipages</i>				
	640,1	70,3	—	70,3
<i>d) Autres dépenses</i>				
Services et matériel de contrôle de la circulation aérienne	12,0	24,0	—	24,0

	(1)	(2)	(3)	(4)
	<i>1er juillet 1998-30 juin 1999</i>			
	<i>1er juillet 1997- 30 juin 1998</i>	<i>Dépenses totales (3 + 4)</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	<i>Dépenses renouvelables</i>
Droits d'atterrissage et manutention au sol	69,6	139,6	—	139,6
Citernes à carburant	—	—	—	—
Total partiel	81,6	163,6	—	163,6
Total, rubrique 6	3 196,8	3 168,7	—	3 168,7
7. Opérations navales	—	—	—	—
8. Transmissions				
<i>a) Éléments complémentaires</i>				
Matériel de transmissions	56,4	164,5	164,5	—
Pièces de rechange et fournitures	65,0	137,0	—	137,0
Matériel d'atelier et d'essai	10,4	27,6	27,6	—
Communications par réseaux commerciaux	229,2	174,5	—	174,5
Total partiel	361,0	503,6	192,1	311,5
<i>b) Contrat de raccordement au réseau</i>	—	—	—	—
Total, rubrique 8	361,0	503,6	192,1	311,5
9. Matériel divers				
Mobilier de bureau	—	24,6	24,6	—
Matériel de bureau	26,5	6,0	6,0	—
Matériel informatique	136,1	256,4	256,4	—
Groupes électrogènes	—	24,2	24,2	—
Matériel d'observation	—	—	—	—
Citernes à essence et débitmètres	34,5	5,8	5,8	—
Citernes à eau et fosses septiques	—	—	—	—
Matériel médical et dentaire	—	—	—	—
Matériel d'hébergement	4,4	—	—	—
Matériel de réfrigération	—	—	—	—
Autre matériel divers	—	3,5	3,5	—
Matériel pour la défense des périmètres	—	—	—	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	58,7	95,0	—	95,0
Matériel d'épuration de l'eau	—	—	—	—
Total, rubrique 9	260,2	415,5	320,5	95,0
10. Fournitures et services				
<i>a) Services divers</i>				
Vérification des comptes	137,1	105,3	—	105,3
Services contractuels	—	22,3	—	22,3
Services informatiques	—	—	—	—
Services de sécurité	36,0	36,5	—	36,5

	(1)	(2)	(3)	(4)
	1er juillet 1997- 30 juin 1998	1er juillet 1998-30 juin 1999		
		Dépenses totales (3 + 4)	Dépenses non renouvelables	Dépenses renouvelables
Services et traitements médicaux	14,6	4,6	—	4,6
Demandes d'indemnisation et règlements	12,0	12,0	—	12,0
Dépenses de représentation	2,4	4,8	—	4,8
Autres services divers	86,9	35,0	—	35,0
Total partiel	289,0	220,5	—	220,5
<i>b) Fournitures diverses</i>				
Papeterie et fournitures de bureau	49,5	49,5	—	49,5
Fournitures médicales	92,4	92,4	—	92,4
Fournitures sanitaires et articles de nettoyage	33,0	33,0	—	33,0
Abonnements	3,6	3,6	—	3,6
Fournitures électriques	18,0	76,8	—	76,8
Bâches antiprojectiles pour véhicules	—	—	—	—
Accessoires d'uniforme, drapeaux et autocollants	39,6	33,9	33,9	—
Fournitures pour la défense des périmètres	1,2	3,0	3,0	—
Cartes d'état-major	2,4	2,4	2,4	—
Intendance et magasins	—	—	—	—
Total partiel	239,7	294,6	39,3	255,3
Total, rubrique 10	528,7	515,1	39,3	475,8
11. Fournitures et services liés aux élections				
<i>a) Équipement standard des équipes chargées des inscriptions</i>				
Matériel	—	—	—	—
Fournitures	—	—	—	—
Total partiel	—	—	—	—
<i>b) Documents et autres fournitures</i>				
Formulaires (y compris les frais d'impression)	—	—	—	—
Cartes d'électeur	—	—	—	—
Bulletins de vote	—	—	—	—
Fournitures diverses	—	—	—	—
Total partiel	—	—	—	—
<i>c) Services contractuels</i>				
Consultants	—	—	—	—
Services divers	—	—	—	—
Total partiel	—	—	—	—
Total, rubrique 11	—	—	—	—

	(1)	(2)	(3)	(4)
	<i>1er juillet 1998-30 juin 1999</i>			
	<i>1er juillet 1997- 30 juin 1998</i>	<i>Dépenses totales (3 + 4)</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	<i>Dépenses renouvelables</i>
12. Programmes d'information				
Matériel	—	—	—	—
Fournitures et accessoires	21,6	12,0	—	12,0
Services contractuels	15,0	5,5	—	5,5
Dépenses de production du Bureau de la communication et de l'information	5,0	5,0	—	5,0
Total, rubrique 12	41,6	22,5	—	22,5
13. Programmes de formation				
Consultants	—	—	—	—
Voyages des consultants	—	—	—	—
Matériel de formation	—	—	—	—
Supports pédagogiques	—	—	—	—
Services divers	5,0	27,0	—	27,0
Total, rubrique 13	5,0	27,0	—	27,0
14. Programmes de déminage				
<i>a) Acquisition de matériel</i>				
Matériel de déminage	—	—	—	—
Matériel divers	—	—	—	—
Total partiel	—	—	—	—
<i>b) Fournitures, services et dépenses de fonctionnement</i>				
Salaires et repas	—	—	—	—
Services divers	—	—	—	—
Fournitures diverses	—	—	—	—
Total partiel	—	—	—	—
Total, rubrique 14	—	—	—	—
15. Aide au désarmement et à la démobilisation				
<i>a) Réadaptation et réinsertion des démobilisés</i>				
Consultants	—	—	—	—
Voyages des consultants	—	—	—	—
Matériel de formation	—	—	—	—
Supports pédagogiques	—	—	—	—
Services divers	—	—	—	—
Aide aux démobilisés	—	—	—	—
Total partiel	—	—	—	—

	(1)	(2)	(3)	(4)
	1er juillet 1998-30 juin 1999			
	1er juillet 1997- 30 juin 1998	Dépenses totales (3 + 4)	Dépenses non renouvelables	Dépenses renouvelables
<i>b) Fourniture de vivres, y compris les frais de transport et de distribution</i>				
Rations	—	—	—	—
Transport	—	—	—	—
Total partiel	—	—	—	—
Total, rubrique 15	—	—	—	—
16. Fret aérien et de surface				
Transport du matériel appartenant aux contingents	—	—	—	—
Transport aérien militaire	—	—	—	—
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	103,2	103,2	—	103,2
Total, rubrique 16	103,2	103,2	—	103,2
17. Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)	—	—	—	—
18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	—	—	—	—
19. Contributions du personnel				
Personnel international	949,5	881,0	—	881,0
Personnel local	48,9	105,7	—	105,7
Total, rubrique 19	998,4	986,7	—	986,7
Total brut, rubriques 1 à 19	19 872,8	20 743,4	1 167,3	19 576,1
20. Recettes provenant des contributions du personnel	(998,4)	(986,7)	—	(986,7)
21. Contributions volontaires en nature (budgétisées)	(2 057,6)	(2 294,0)	—	(2 294,0)
Total, rubriques 20 et 21	(3 056,0)	(3 280,7)	—	(3 280,7)
Total brut	17 815,2	18 449,4	1 167,3	17 282,1
Total net	16 816,8	17 462,7	1 167,3	16 295,4
22. Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	—	—	—	—
Total des ressources	16 816,8	17 462,7	1 167,3	16 295,4

Annexe II

**Prévisions de dépenses pour la période allant
du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999 : indications
complémentaires**

A. Dépenses et ratios (propres à la Mission)

	Prévisions de dépenses			Ratio	Explication
	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Coût unitaire ou coût journalier (En dollars des États-Unis)		
1. Indemnités de subsistance (missions)					
a) Tbilissi					
30 premiers jours	150		150		Taux distinct en vigueur pour Tbilissi à compter du 24 juin 1996.
Après 30 jours	129		129		
b) Autres lieux	85		85		
2. Frais de voyage					
Observateurs militaires	2 000		1 550		Coût d'un voyage aller. Réductions fondées sur l'expérience.
3. Personnel militaire					
Observateurs militaires	135	135			
Déplacements dans la zone de la mission	1 000		1 000		
4. Rations					
Rations de secours	9 800			13 790	Augmentation du prix (de 7 dollars à 10 dollars par ration) et changement des effectifs du personnel civil international.
Rations individuelles journalières	1 400	1 379			
5. Personnel civil					
Personnel international	65	62			Voir la section C de la présente annexe.
Personnel local					
Géorgie	75	94			
Istanbul	—	1			
6. Personnel local					
Traitements nets					Barème en vigueur au 1er juillet 1997.
Géorgie	3 304			4 461	
Istanbul	—			29 000	

	Prévisions de dépenses				Ratio	Explication
	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Coût unitaire ou coût journalier (En dollars des États-Unis)	Coût mensuel		
Dépenses communes de personnel						
Géorgie	975				1 660	Comprennent 870 dollars au titre de la pension, 165 dollars au titre de l'assurance médicale et 625 dollars au titre de l'indemnité de fonction.
Istanbul	—				7 500	
Indemnité spéciale	420				420	Versée à deux interprètes recrutés à Sotchi.
Contributions du personnel						
Géorgie	652				1 046	
Istanbul	—				7 500	
7. Prime de risque						
Personnel international	902		902			
Personnel local	660				892	Taux en vigueur au 1er juillet 1997.
8. Autres voyages autorisés						
Voyages du chef de mission	68 000				62 400	Voir la section C de la présente annexe.
Voyages de fonctionnaires du Siège	30 000				33 200	
Droits de l'homme	17 000				—	
Déplacements dans la zone de la Mission	36 000				36 000	
Vérification des comptes	9 000				11 600	
Équipe médicale	—				2 000	
Sécurité aérienne	—				10 500	
Service de la logistique des missions	—				38 300	
9. Location de locaux						
Bureaux						
Pitsunda	19 481		—			Baisse mensuelle de 5 257 dollars due au déménagement prévu de Pitsunda.
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général à Soukhoumi	—		2 200			
Quartier général de Soukhoumi	—		12 500			
Bureau des droits de l'homme de Soukhoumi	600		220			
Bureau de liaison de Tbilissi	4 400		6 000			
Secteur de Gali	545		550			
Secteur de Soukhoumi	4 000		4 213			
Secteur de Zougidi	1 485		1 485			

	Prévisions de dépenses				Ratio	Explication
	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel		
			(En dollars des États-Unis)			
Bases d'opérations des équipes						
Darcehli-Zougdidi	165		165			
Dzhvari-Zougdidi	110		165			
Zemo-Bargebi-Gali	55		110			
Zemo-Esteri-Zougdidi	100		—			
Inguire Ges-Gali	50		66			
Otabaya-Gali	55		—			
Kodori-Soukhoumi	—		385			
Postes d'observation						
Kodori-Soukhoumi	270		—			
Tagalony-Gali	50		—			
Ateliers transports						
Pitsunda	4 000		—			
Soukhoumi	—		2 000			
Gali	400		220			
Zone de stationnement de Soukhoumi	150		—			
Abri pour répéteur						
Gali	50		55			
Ochamchira	150		225			
Goudauta	—		100			
Tour de la télévision de Soukhoumi	—		100			
Poste de police de Dranda	—		100			
10. Fournitures d'entretien	3 350		3 350			
11. Services d'entretien	3 250		3 900			Ajustement fondé sur l'expérience.
12. Éclairage, chauffage, énergie et eau						
Carburants pour groupes électrogènes	42 200			118 500		Augmentation due à un plus grand recours aux groupes électrogènes et au chauffage pendant les mois d'hiver.
Électricité	1 350		1 500			Augmentation due à l'installation prévue dans de nouveaux locaux.
Eau	220		300			
13. Véhicules						
Véhicules civils	120	114				
Remorques ^a	—	11				
Véhicules militaires	10	28				Les 28 véhicules comprennent 3 véhicules supplémentaires antimines reçus et 15 véhicules antiprojectiles en voie d'acquisition.

	Prévisions de dépenses					Explication
	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel	Coût annuel	
			(En dollars des États-Unis)			
Ambulances	3	3				
14. Location de véhicules	2 400	—			2 400	Montant prévu pour la location ponctuelle de grues/chargeuses.
15. Pièces de rechange, réparations et entretien						
Véhicules militaires	500			500		Voir la section C de la présente annexe.
Nouveaux véhicules	100			100		
Véhicules usés	350			350		
Remorques				80		
16. Carburants et lubrifiants						
Véhicules civils	4,40		3,81			Changement dû à l'augmentation du coût des lubrifiants.
Véhicules militaires	4,40		3,81			
17. Assurance						
Véhicules civils	150				203	À compter du 1er juin 1997.
Véhicules militaires	286				400	
Ambulances	286				203	
18. Hélicoptères	2	1				Voir la section C de la présente annexe.
Location mensuelle	36 450			36 000		
Heures de vol mensuelles	35			60		
Carburant	6 160			13 002		
Assurance responsabilité et risques de guerre	220			442		
19. Avions						
Fokker F-27	1	1				L'appareil est une contribution en nature, qui comprend le coût de l'affrètement, du carburant, de l'assurance et les salaires de l'équipage.
Location mensuelle	—			—		
Heures de vol mensuelles	75			75		
Carburant	—			—		
20. Opérations aériennes – Autres dépenses						Les dépenses engagées au titre des rubriques 20 et 21 doivent être assumées par l'ONU.
Indemnité de subsistance des équipages	5 867			5 859		
Droit d'atterrissage et manutention au sol	5 800			11 633		Comprend les nouveaux droits appliqués à l'aéroport d'Adler.
Service de contrôle de la circulation aérienne	1 000			2 000		Comprend les droits versés à Euro Airtraffic Control Services.
21. Assurance responsabilité et risque de guerre	209			209		S'ajoute à l'assurance incluse dans les contributions volontaires.
22. Communications par satellite						
Répéteurs à faisceau à couverture globale	7 100			3 540		Part assumée par la MONUG.

	<i>Prévisions de dépenses</i>					<i>Ratio</i>	<i>Explication</i>
	<i>Prévisions antérieures</i>	<i>Effectif moyen</i>	<i>Coût unitaire ou coût journalier</i>	<i>Coût mensuel</i>	<i>Coût annuel</i>		
			<i>(En dollars des États-Unis)</i>				
Terminaux INMARSAT M	1 500			1 500			
Terminaux INMARSAT A	4 500			4 500			
23. Communications par réseaux commerciaux							
Téléphone, télécopie et valise diplomatique ^b	6 000			5 000			Réduction fondée sur l'expérience.
24. Services contractuels							
Services de 8 agents d'entretien et ouvriers	—				22 300		Contrats spéciaux de louage de services.
25. Services de sécurité	3 000			3 041			
26. Fournitures électriques	18 000				76 800		Accroissement dû à l'amélioration des installations sous-équipées dans les secteurs, les bases d'opérations des équipes et les ateliers transports.
27. Programmes d'information							
Fournitures et accessoires	21 600				12 000		Réductions fondées sur l'expérience.
Services contractuels	15 000				5 500		
Dépenses de production	5 000				5 000		
28. Programmes de formation	5 000				27 000		Voir la section C de la présente annexe.

^a Les 120 véhicules civils comprennent 11 remorques.

^b Prévisions basées sur un montant mensuel de 6 000 dollars au lieu des 4 500 dollars indiqués dans le document A/51/793, annexe II.A.

B. Dépenses prévues non renouvelables

(En milliers de dollars des États-Unis, sauf indication contraire)

	Stocks annuels	Nombre d'unités à remplacer	Nombre d'unités supplémentaires	Nombre total d'unités	Coût unitaire	Coût total
	(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(4)x(5)
1. Personnel militaire						—
2. Personnel civil						—
3. Locaux/hébergement						
<i>a) Location de locaux</i>						—
<i>b) Aménagement et rénovation des locaux</i>						
i) Réparation des aires et sites d'atterrissage						12,0
ii) Rénovation du nouveau siège administratif						12,0
<i>c) Fournitures d'entretien</i>						—
<i>d) Services d'entretien</i>						—
<i>e) Éclairage, chauffage, énergie et eau</i>						—
<i>f) Construction de locaux/bâtiments préfabriqués</i>						—
Total, rubrique 3						24,0
4. Remise en état des infrastructures						
<i>a) Amélioration des pistes d'atterrissage</i>						—
<i>b) Amélioration des routes</i>						18,0
<i>c) Réparation des ponts</i>						12,0
Des renseignements complémentaires sur cette rubrique figurent à la section C de la présente annexe.						
Total, rubrique 4						30,0
5. Transports						
<i>a) Achat de véhicules^a</i>						
4 × 4						
Légers/moyens	85	22		22	18,0	396,0
Autocars						
Légers	7	2		2	15,0	30,0
Pick-up à double cabine	9	1		1	18,0	18,0
Total partiel	101	25		25		444,0
Fret (15%)						66,6
Total partiel						510,6
<i>b) Location de véhicules</i>						—
<i>c) Matériel d'atelier</i>						
Jeux d'outils mécaniques	6	5		5	0,5	2,5
Outils pour véhicules antimines	—		1	1	21,7	21,7
Outils pour véhicules antiprojectiles	—		1	1	20,0	20,0
Total partiel						44,2

	Stocks annuels	Nombre d'unités à remplacer	Nombre d'unités supplémentaires	Nombre total d'unités	Coût unitaire	Coût total
	(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(4)x(5)
Fret (15%)						6,6
Total partiel						50,8
d) Pièces de rechange, réparations et entretien						—
e) Carburants et lubrifiants						—
f) Assurance						—
Total, rubrique 5						561,4
6. Opérations aériennes						—
7. Opérations navales						—
8. Transmissions						
a) <i>Éléments complémentaires</i>						
Matériel de transmissions						
Matériel téléphonique						
Système de relais numérique à micro-ondes	—	—	2	2	49,0	98,0
Système de commutation des messages	—	—	1	1	35,0	35,0
Matériel divers						
Télécopieurs	20	—	5	5	2,0	10,0
Total partiel						143,0
Fret (15%)						21,5
Total partiel						164,5
Pièces de rechange et fournitures						—
Matériel d'atelier et d'essai						
Multimètres Fluke	3	—	6	6	0,5	3,0
Matériel d'étalonnage	—	—	5	5	1,0	5,0
Jeux d'outils (technicien)	8	—	2	2	1,0	2,0
Outils électriques pour l'atelier radio	—	—	1	1	11,0	11,0
Outils pour groupes électrogènes/climatiseurs	—	—	1	1	3,0	3,0
Total partiel						24,0
Fret (15%)						3,6
Total partiel						27,6
b) <i>Contrat de raccordement au réseau</i>	—	—	—	—	—	—
Total, rubrique 8						192,1
9. Autre matériel						
<i>Mobilier de bureau</i>						
Bureaux modulaires 60" x 30"	51	24	—	24	0,4	9,6
Chaises pivotantes	150	25	—	25	0,2	3,8
Fauteuils pivotants	66	20	—	20	0,3	5,2

	Stocks annuels (1)	Nombre d'unités à remplacer (2)	Nombre d'unités supplémentaires (3)	Nombre total d'unités (4)=(2)+(3)	Coût unitaire (5)	Coût total (6)=(4)x(5)
Tables d'ordinateur	24	10		10	0,3	3,0
Meubles classeurs à 4 tiroirs	51	10		10	0,3	3,0
Total partiel						24,6
<i>Matériel de bureau</i>						
Copieuses, petites	3		3	3	2,0	6,0
Total partiel						6,0
<i>Matériel informatique</i>						
<i>Matériel</i>						
Ordinateurs portatifs	26		14	14	2,4	33,6
Serveurs	7		2	2	17,0	34,0
Écrans SVGA 17"	6		10	10	0,6	6,0
Écrans SVGA 21"	0		4	4	1,2	4,8
Alimentations ininterrompibles APS 1200	8		5	5	0,6	3,0
Alimentations ininterrompibles APC 2400	3		1	1	3,0	3,0
Projecteur à cristaux liquides	0		1	1	8,5	8,5
CD-ROM réinscriptibles externes	0		1	1	1,0	1,0
Aspirateur	1		1	1	0,2	0,2
Total partiel	1					94,1
Fret (15%)						14,1
Total partiel						108,2
<i>Logiciels et licences</i>						
Mise à jour de Notes	—		6	6	1,5	9,0
Mise à jour de cc:mail	—		3	3	1,0	3,0
Logiciels antivirus	—		6	6	0,5	3,0
Mise à jour du logiciel DOS/Windows	—		6	6	4,0	24,0
Mise à jour du logiciel Novell/LAN	—		8	8	2,0	16,0
Pochettes/manuels de formation	—		2	2	4,0	8,0
Total partiel						63,0
Pièces détachées et accessoires			1	1	12,0	12,0
Mise à jour de la mémoire/disque dur			1	1	11,0	11,0
Articles consommables/fournitures			1	1	20,0	20,0
Total partiel						43,0
<i>Logiciels de tenue des systèmes comptables</i>						
Total partiel						42,2
<i>Groupes électrogènes</i>						
Alternateurs			4	4	5,3	21,0
Fret (15%)						3,2
Total partiel						24,2

	Stocks annuels	Nombre d'unités à remplacer	Nombre d'unités supplémentaires	Nombre total d'unités	Coût unitaire	Coût total
	(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(4)x(5)
Matériel d'observation						—
Citernes à essence et débitmètres						
Débitmètres	—	—	5	5	1,0	5,0
Fret (15%)						0,8
Total partiel						5,8
Citernes à eau et fosses septiques						—
Matériel médical et dentaire						—
Matériel d'hébergement						
Matériel divers						
Appareil de nettoyage à vapeur sous pression (6 m)	—		1	1	3,0	3,0
Fret (15%)						0,5
Total partiel						3,5
Matériel pour la défense des périmètres						—
Matériel d'épuration de l'eau						—
Matériel de réfrigération						—
Pièces de rechange, réparations et entretien						—
Total partiel						—
Total, rubrique 9						320,5
10. Fournitures et services						
<i>a) Services divers</i>						—
<i>b) Fournitures diverses</i>						
Papeterie et fournitures de bureau						—
Fournitures médicales						—
Fournitures sanitaires et articles de nettoyage						—
Abonnements						—
Fournitures électriques						—
Bâches antiprojectiles pour véhicules						—
Accessoires d'uniforme, drapeaux et autocollants						
Uniformes pour le Service mobile	—		23	23	1,0	23,0
Combinaisons pour mécaniciens/techniciens	—		20	20	0,1	1,8
Tabliers caoutchoutés imperméables	—		10	10	0,03	0,3
Accessoires	—		125	125	0,035	4,4
Total partiel						29,5
Fret (15%)						4,4
Total partiel						33,9

	<i>Stocks annuels</i>	<i>Nombre d'unités à remplacer</i>	<i>Nombre d'unités supplémentaires</i>	<i>Nombre total d'unités</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total</i>
	(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(4)x(5)
Fournitures pour la défense des périmètres						
Sacs de sable	10 000		10 000	10 000	30 cents	3,0
Cartes d'état-major	—	—	—	—		2,4
Intendance et magasins	—	—	—	—		—
Total partiel						5,4
Total, rubrique 10						39,3
11. Fournitures et services liés aux élections						—
12. Programmes d'information						—
13. Programmes de formation						—
14. Programmes de déminage						—
15. Aide au désarmement et à la démobilisation						—
16. Fret aérien et de surface						—
17. Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)						—
18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix						—
19. Contributions du personnel						—
Personnel international						—
Personnel local						—
Total, rubrique 19						—
Total, rubriques 1 à 19	—	—	—	—		1 167,3

* Pendant l'année en cours, 11 véhicules 4 × 4 et 2 autocars seront réformés.

C. Explications supplémentaires

1. *Observateurs militaires.* Des ressources sont prévues pour couvrir le versement de l'indemnité de subsistance (missions) à trois observateurs militaires à Tbilissi (141 300 dollars) et à 132 observateurs militaires ailleurs (4 095 300 dollars), ainsi que les frais de voyage dans la zone de la mission, à raison de 1 000 dollars par mois (12 000 dollars). Des ressources sont prévues aussi pour les voyages à l'occasion de la relève (418 500 dollars) aux taux indiqués à la section A de la présente annexe, ainsi que pour le versement d'une indemnité d'habillement et d'équipement au taux de 200 dollars par an (27 000 dollars).
2. *Rations.* Des ressources sont prévues pour couvrir le coût de 1 379 rations de secours d'un coût unitaire de 10 dollars (réserves pour 7 jours) à garder en réserve pour les membres de la mission en raison de l'insécurité dans la zone de la mission, où plusieurs lieux de déploiement se trouvent aux plans 1 à 4 d'alerte en matière de sécurité. Si l'évolution de la situation empêchait l'achat de produits élémentaires de base, le personnel de la mission se retrouverait sans vivres.
3. *Matériel appartenant au contingent.* Des ressources sont prévues pour rembourser deux ambulances appartenant au contingent, utilisées pendant une période de six mois en attendant leur remplacement par des véhicules appartenant aux Nations Unies.
4. *Traitements du personnel international et du personnel local.* Les traitements du personnel international sont estimés sur la base des taux standard de 1998 en vigueur à New York et les traitements du personnel local reflètent le barème actuellement applicable dans la zone de la mission. Des ajustements ont été effectués concernant les 13 postes d'administrateur affectés à la mission qui n'ont pas droit à l'ajustement de poste. Des taux distincts ont été appliqués pour un agent local qui sera en poste à Istanbul. Les prévisions de dépenses afférentes aux traitements du personnel international sont réduites de 10 % pour tenir compte du taux de vacance de postes et sont basées sur le tableau des effectifs proposés, reproduit en tant qu'annexe IV.
5. *Consultants.* Des ressources sont prévues en vue de couvrir les honoraires de deux consultants locaux pendant cinq mois, l'un chargé de fournir des conseils juridiques pour un coût mensuel de 900 dollars (4 500 dollars), l'autre d'effectuer des recherches sur les questions politiques locales selon que de besoin, pour un coût mensuel de 300 dollars (1 500 dollars).
6. *Heures supplémentaires.* Des ressources sont prévues pour payer les heures supplémentaires que les chauffeurs et mécaniciens locaux effectuent selon les besoins et payer les interprètes locaux qui accompagnent les observateurs militaires dans le cadre des patrouilles en dehors des heures normales.
7. *Dépenses communes de personnel.* Les dépenses prévues au titre de cette rubrique ont été calculées sur la base des barèmes mentionnés au paragraphe 4 ci-dessus et du tableau des effectifs proposés publié en tant qu'annexe IV. Des ressources ont été prévues aussi en vue de couvrir les dépenses suivantes :
 - a) *Prime de risque.* La prime est versée au taux de 902 dollars par mois au personnel international et au taux de 74 dollars par mois (20 % du salaire net) au personnel local;
 - b) Le montant estimatif des dépenses communes de personnel afférentes au personnel recruté localement a été porté de 975 dollars à 1 660 dollars en vue de tenir compte des contributions au Comité des pensions (870 dollars), de l'assurance médicale (165 dollars) et de l'indemnité de fonction (625 dollars);

c) *Indemnité spéciale pour les interprètes.* La Mission a eu du mal à recruter localement un nombre suffisant d'interprètes pour les observateurs militaires dans les secteurs et les bases d'opérations et a dû faire appel à des personnes résidant normalement à Sotchi. Compte tenu de cette situation, le Bureau de la gestion des ressources humaines a autorisé le versement de l'indemnité spéciale de 35 dollars par mois aux interprètes recrutés à Sotchi. Les prévisions de dépenses pour la période de 12 mois du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999 prévoient le paiement d'une indemnité spéciale à deux interprètes pour un coût total de 840 dollars.

8. *Indemnité de subsistance (missions).* Des ressources sont prévues pour le versement d'une indemnité de subsistance (missions) au personnel international aux taux indiqués à la section A de la présente annexe.

9. *Autres voyages autorisés.* Des ressources sont prévues, d'un montant de 194 000 dollars, correspondant aux voyages du Représentant spécial du Secrétaire général/Chef de mission à Sotchi, Tbilissi, Genève, Vienne et New York (62 400 dollars), à un voyage aller-retour effectué par deux spécialistes des questions politiques devant se rendre dans la zone de la mission (6 000 dollars), aux voyages effectués dans la zone de la mission par les responsables de la Division des services administratifs et logistiques (27 200 dollars), à la visite d'une équipe médicale (2 000 dollars), à la visite d'une unité de transport aérien et de la sécurité aérienne (10 500 dollars), au voyage aller-retour effectué par six fonctionnaires en vue d'installer trois modules supplémentaires pour le système de soutien logistique des missions (38 300 dollars), aux voyages effectués dans la zone de la mission par d'autres fonctionnaires (36 000 dollars) et aux frais de voyage aller-retour de deux vérificateurs internes des comptes et au versement à ceux-ci de l'indemnité de subsistance (missions) pendant 14 jours (11 600 dollars). Des ressources s'élevant à 105 300 dollars sont aussi prévues en vue de couvrir le coût de la vérification externe au titre de la rubrique 10 a) à l'annexe I.

10. *Location de locaux.* Les prévisions de dépenses reflètent une diminution de 5 257 dollars par mois en ce qui concerne la location des bureaux, des bases d'équipe, des ateliers de transport et d'autres installations, comme indiqué à la section A de la présente annexe. La diminution est due principalement à la baisse des frais de location pour les bureaux administratifs civils qui seront utilisés lorsque les bureaux seront transférés de Pitsunda à Soukhoumi.

11. *Aménagement et rénovation des locaux.* Un montant est prévu pour la réparation des aires d'atterrissage d'hélicoptère (12 000 dollars) et la rénovation du nouveau siège administratif à Soukhoumi (12 000 dollars).

12. *Éclairage, chauffage, énergie et eau.* Le montant prévu au titre de cette rubrique reflète un recours accru aux groupes électrogènes pour chauffer les bureaux à Tbilissi et Soukhoumi et les bases d'équipe pendant les mois d'hiver lorsque les coupures d'électricité sont fréquentes.

13. *Remise en état des infrastructures*

a) *Amélioration des routes.* La MONUG continuera les travaux de maintenance préventive visant à éliminer les nids de poule en vue de décourager la pose de mines sur l'autoroute M-27, qui est l'itinéraire permettant de maintenir le contact entre le quartier général et les secteurs. Les ressources nécessaires sont estimées à 18 000 dollars;

b) *Réparation des ponts.* Faute de ressources suffisantes, les autorités locales n'assurent pas la maintenance des infrastructures dans la zone de la mission. Un montant de 12 000 dollars a été prévu afin de permettre à la MONUG de continuer à effectuer les

réparations qui s'avèrent essentielles sur les ponts dans les zones qu'elle patrouille afin d'assurer le franchissement en toute sécurité des véhicules de la mission.

14. *Achat de véhicules.* Il sera nécessaire de remplacer 25 des véhicules anciens de la mission (22 4 x 4, 2 autocars et 1 pick-up à double cabine) au cours de la période de 12 mois. Le montant prévu pour l'achat de ces véhicules a été calculé sur la base du coût intégral, comprenant 15 % au titre du fret.

15. *Location de véhicules.* Un montant est prévu pour la location, au gré des circonstances, de véhicules spécialisés tels que chargeuses et grues mobiles de grande capacité de charge en vue de manipuler les cargaisons reçues dans des conteneurs.

16. *Matériel d'atelier.* Le montant prévu doit permettre de financer l'achat d'outils spéciaux en vue d'entretenir les véhicules protégés contre les éclats et remplacer l'outillage pour mécanicien qui est en mauvais état.

17. *Pièces de rechange, réparations et entretien.* Vingt-cinq véhicules de remplacement devraient avoir été livrés au 1er janvier 1999. Les dépenses prévues au titre de cette rubrique, qui s'élèvent à 632 500 dollars, ont été calculées sur la base suivante : a) 117 véhicules civils entre le 1er juillet et le 31 décembre 1998 et 92 véhicules entre le 1er janvier et le 30 janvier 1999, à raison de 350 dollars par mois (438 900 dollars); b) 25 nouveaux véhicules pendant 6 mois à raison de 100 dollars par mois (15 000 dollars); et c) 28 véhicules militaires pendant 12 mois à raison de 500 dollars par mois (168 000 dollars) et 11 remorques pendant 12 mois à raison de 80 dollars par mois (10 600 dollars).

18. *Carburant et lubrifiants.* Le montant prévu pour les véhicules civils et les véhicules militaires a été réduit de 4,40 dollars à 3,81 dollars par jour du fait d'une diminution du coût du carburant passé de 35 à 25 cents le litre, compensée par une augmentation minime du coût des lubrifiants. Aucun crédit n'a été demandé au titre de cette rubrique pour les 11 remorques.

19. *Assurance.* Le montant de la prime du programme mondial d'assurance responsabilité au tiers pour les véhicules appartenant aux contingents est passé de 286 dollars à 400 dollars par véhicule et par an (11 200 dollars) et de 150 dollars à 203 dollars par véhicule et par an pour les véhicules civils en Géorgie (26 000 dollars).

20. *Hélicoptères.* Les ressources demandées (638 300 dollars) sont prévues pour un hélicoptère destiné aux évacuations médicales, en vue de couvrir les frais correspondant aux rubriques affrètement (432 000 dollars), carburant et lubrifiants pour 60 heures de vol par mois à raison de 217 dollars de l'heure (156 000 dollars), déploiement/retrait (40 000 dollars), peinture/préparation (5 000 dollars) et assurance (5 300 dollars).

21. *Avion.* Des ressources sont prévues aussi pour un avion Fokker F-27 qui est mis à la disposition de la mission par le Gouvernement suisse en tant que contribution volontaire en nature. La valeur de cette contribution en nature budgétisée est estimée à 2 294 000 dollars par an, représentant les coûts de location/affrètement y compris le salaire de l'équipage (1 918 900 dollars) et le coût des carburants et lubrifiants (256 700 dollars) et de l'assurance (118 400 dollars).

22. Outre les coûts afférents à l'hélicoptère, qui seront pleinement couverts par les Nations Unies, d'autres coûts opérationnels, qui s'élèvent à 239 100 dollars, seront imputés aussi sur le budget de la MONUG. Ces coûts sont les suivants : assurance complémentaire pour risques de guerre pour le Fokker F-27 (2 500 dollars), indemnité de subsistance des équipages pour le logement au lieu d'affectation et pour les nuits passées en dehors du domicile dans la zone de la mission (70 300 dollars), les coûts correspondant aux services et matériels de contrôle aérien (24 000 dollars), les frais correspondant à la rubrique droits

d'atterrissage et manutention au sol pour les aéroports de Adler (Russie) et de Brindisi et les frais de manutention au sol à Istanbul (139 600 dollars). Les coûts au titre des services de contrôle de la sécurité aérienne sont les frais de survol standard payables à Euro Air Control Services en Suisse. Les frais de manutention au sol comprennent les frais de manutention pour les cargaisons et les passagers, ainsi que du dégivrage des pistes.

23. *Matériel de transmission.* Le montant est établi pour l'achat de deux liaisons hertziennes numériques à 30 canaux (98 000 dollars). Cette somme est nécessaire pour relier les secteurs de Gali et Zougidi au quartier général à Soukhoumi en assurant une connexion à haute capacité pour la voix, la télécopie, Lotus notes et le courrier électronique entre tous les secteurs. Les transmissions dans le cas de la Mission ont subi des interférences croissantes dues aux téléphones cellulaires mobiles et il est devenu nécessaire de passer à une fréquence plus élevée en utilisant des liaisons hertziennes supplémentaires. Cette amélioration fournira aussi des moyens de communication externes de remplacement en cas de panne de la principale liaison de transmission par satellite de Soukhoumi. Un montant est prévu aussi pour l'achat d'un système de commutation de messages (35 000 dollars) et de cinq télécopieurs à imprimante laser à papier ordinaire (10 000 dollars) qui permettront aux différents bureaux de communiquer directement avec le quartier général et les autres missions. Le coût du fret est prévu à raison de 15 % du coût du matériel (21 500 dollars).

24. *Matériel d'atelier.* Un montant est prévu pour l'achat de matériel d'essai (3 000 dollars), le matériel d'étalonnage (5 000 dollars), des trousseaux à outils pour technicien (2 000 dollars), des outils électriques pour l'atelier radio (11 000 dollars) et des outils pour les groupes électrogènes et les climatiseurs (3 000 dollars). Un montant est prévu aussi pour couvrir le coût du fret à raison de 15 % du coût du matériel.

25. *Pièces de rechange et fournitures.* Un montant de 137 000 dollars est prévu au titre de cette rubrique pour des pièces de rechange de matériel radio (46 000 dollars), des fournitures de réserve telles que goussets, solvants, transistors, perceuses et disques de coupe (8 000 dollars), des fournitures de réserve telles que batteries et chargeurs et pièces de rechange pour l'alimentation électrique sans interruption (32 500 dollars), des pièces de rechange pour l'équipement pour satellite (8 000 dollars), des pièces de rechange pour les antennes mobiles telles que connecteurs, répéteurs et câbles héliax (16 000 dollars), des câbles téléphoniques et connecteurs en vue de couvrir des câbles intérieurs et extérieurs (13 000 dollars), des pièces détachées pour l'équipement téléphonique (8 500 dollars) et des mâts et sections d'antennes (5 000 dollars).

26. *Communications par réseaux commerciaux.* Le montant prévu au titre des communications par réseaux commerciaux couvre la participation de la MONUG au paiement du coût du transbordeur mondial par faisceau (42 500 dollars), les terminaux INMARSAT-A (54 000 dollars), les terminaux INMARSAT-M (18 000 dollars) et les frais de téléphone, de télécopie, d'affranchissement et de la valise diplomatique (60 000 dollars).

27. *Matériel divers*

a) *Mobilier de bureau.* Un montant est prévu afin de remplacer le mobilier existant qui n'est plus utilisable (24 600 dollars). La plupart des articles en question ont été obtenus auprès d'autres missions;

b) *Matériel de bureau.* Trois petites photocopieuses sont nécessaires en tout (6 000 dollars) pour les bureaux de secteur de Zougidi et Gali et le Bureau des affaires politiques;

c) *Matériel informatique.* Il est prévu d'achever l'amélioration et de remplacer du matériel obsolète à la Mission pendant la période considérée. Un montant de 245 100 dollars est donc prévu pour l'achat de matériel (84 300 dollars) plus les frais de transport à raison de 15 % du total (12 600 dollars), des logiciels et des licences (63 000 dollars), des pièces

détachées et accessoires (12 000 dollars), l'amélioration de la mémoire et des disques durs (11 000 dollars), des fournitures renouvelables (20 000 dollars) ainsi que pour les progiciels de maintenance destinés aux états de paie et à la comptabilité (42 200 dollars).

d) *Groupes électrogènes*. Un montant est prévu pour quatre alternateurs (24 200 dollars) comprenant le fret à raison de 15 %;

e) *Citernes à essence et débitmètres*. La Mission a besoin de cinq débitmètres en réserve pour le matériel existant. Le fret est calculé à raison de 15 % du coût du matériel;

f) *Autre matériel divers*. Un montant est prévu pour l'achat d'une nettoyeuse à jet de vapeur pour le matériel de transmission, y compris le fret à raison de 15 % du coût du matériel.

28. *Vérification des comptes*. Un montant est prévu pour deux audits pendant la période considérée.

29. *Services contractuels*. Un montant est prévu pour engager huit entrepreneurs individuels au taux de 2 788 dollars par an au titre d'un contrat de louage de services en tant qu'agent d'entretien et ouvrier.

30. *Services de sécurité*. Un montant est prévu pour l'escorte de sécurité de huit hommes assurant la sécurité 24 heures sur 24 pour les ateliers de transport à Soukhoumi et Gali.

31. *Services et traitements médicaux*. Ce montant est prévu pour les services et traitements médicaux qui ne sont pas dispensés par la MONUG. Les besoins au titre de cette rubrique ont été réduits de 10 000 dollars qui représentent le montant prévu pour une évacuation médicale par an. Un hélicoptère de soutien des évacuations médicales devrait être déployé à la Mission en février 1998.

32. *Services divers*. Le montant de 35 000 dollars est prévu au titre de cette rubrique pour les frais bancaires.

33. *Fournitures électriques*. Ce montant est prévu pour des fournitures visant à améliorer les installations électriques insuffisantes à Soukhoumi, Gali et Zougdididi, aux ateliers de transport et aux bases d'équipe (46 800 dollars) et pour les fournitures telles que câbles électriques, relais, coupe-circuit, panneaux de fusibles et fournitures de réserve pour la maintenance de routine du matériel électrique (30 000 dollars).

34. *Programmes d'information*. Les montants demandés au titre de cette rubrique comprennent des matériels et fournitures (12 000 dollars), les services de consultants locaux (5 500 dollars) et des services d'établissement de maquettes et de mise en page (5 000 dollars).

35. *Programmes de formation*. Ce montant est prévu pour la formation visant à maintenir le personnel au fait des connaissances dans leurs domaines respectifs, c'est-à-dire les communications par satellite (9 000 dollars), les centraux téléphoniques (9 000 dollars), Internet et communications de données (3 000 dollars) et l'administration de réseau (6 000 dollars).

36. *Base logistique des Nations Unies à Brindisi*. Aucun montant n'est prévu aux fins du financement de la Base logistique des Nations Unies dans les présentes prévisions de dépenses car le budget pour la Base logistique sera présenté séparément à l'Assemblée générale.

37. *Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix*. Aucun montant n'est prévu pour le financement des comptes d'appui aux opérations de maintien de la paix, le budget du compte d'appui devant être présenté séparément à l'Assemblée générale.

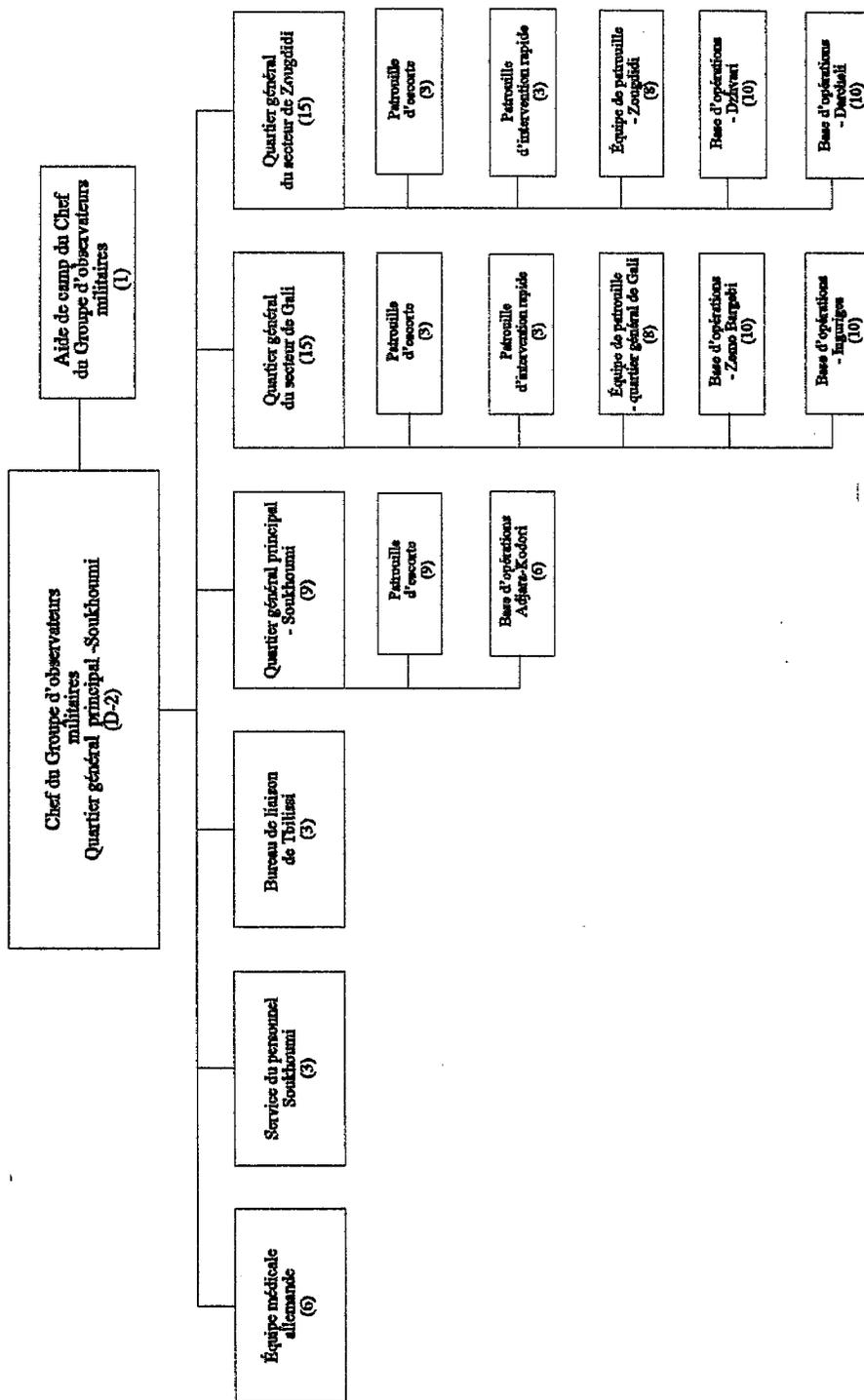
38. *Contributions du personnel.* Les dépenses de personnel sont indiquées en chiffres nets à la rubrique 2 b). Le montant figurant ici correspond à la différence entre les traitements bruts et nets, c'est-à-dire la retenue à laquelle sont soumis le traitement des fonctionnaires de l'ONU, conformément au Statut du personnel de l'Organisation.

39. *Recettes provenant des contributions du personnel.* Le montant correspondant aux contributions du personnel (rubrique 19) est inscrit à cette rubrique en tant que recettes provenant des contributions du personnel et porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts constitué par l'Assemblée générale dans sa résolution 973 (X) A du 15 décembre 1955. Les États Membres sont crédités d'une partie des avoirs du Fonds au prorata de leur quote-part dans le budget de la MONUG.

Annexe III

Organigrammes

A. Opérations militaires



C. Répartition géographique du personnel civil

	Tbilisi										Soukhoumi				Total
	Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général	Bureau des affaires politiques	Bureau de liaison	Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général	Bureau du Groupe des observateurs militaires	Chef de l'administration	Bureau du Chef de l'administration	Bureau des affaires politiques	Bureau des droits de l'homme	Secteur de Gali	Secteur de Zougdid	Bureau de liaison d'Istanbul			
SSG	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	
D-2	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	
D-1	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	1	
P-5	—	1	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	3	
P-4	1	—	—	—	—	4	—	—	—	—	—	—	—	5	
P-3	1	—	—	—	—	1	—	—	—	1	—	—	—	3	
P-2	—	—	—	—	—	4	—	—	1	—	—	—	—	5	
Service mobile	—	—	1	—	—	16	—	—	—	2	1	—	—	20	
Services généraux (1re classe)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Services généraux (Autres classes)	1	1	—	1	1	9	1	1	1	—	—	—	—	15	
Service de sécurité	2	—	—	—	—	3	—	—	—	1	1	—	—	7	
Total partiel	6	2	1	2	2	38	2	3	2	4	2	—	—	62	
Personal local	2	—	4	1	6	60	—	1	—	10	10	1	—	95	
Total	8	2	5	3	8	98	2	4	2	14	12	1	—	157	

Effectifs nécessaires

A. Tableau des effectifs actuels et proposés

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur					Services généraux			Personnel		Total général						
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Service			Personnel local	Personnel contractuel	YNU			
									mobile	1re classe					Autres classes	Services de sécurité	Total
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de Mission																	
Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de Mission																	
Actuels	--	1	--	--	2	--	1	1	5	--	1	2	3	2	--	--	10
Proposés	--	1	1	--	--	2	--	--	4	--	2	2	4	3	--	--	11
Bureau du Chef du Groupe d'observateurs militaires																	
Actuels	--	--	1	--	--	--	1	--	2	--	1	--	1	37	--	--	40
Proposés	--	--	1	--	--	--	--	1	1	--	1	--	1	26	--	--	28
Bureau des Affaires politiques																	
Actuels	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Proposés	--	--	--	--	2	--	1	--	3	--	2	--	2	--	--	--	5
Bureau des droits de l'homme																	
Actuels	--	--	--	--	--	1	--	--	1	--	1	--	1	1	--	--	3
Proposés	--	--	--	--	1	--	--	1	2	--	1	--	1	1	--	--	4
Administration et gestion																	
Bureau du Chef de l'administration																	
Actuels	--	--	--	1	--	--	1	--	2	4	1	--	5	--	--	--	7
Proposés	--	--	1	--	--	--	--	1	1	4	2	--	6	6	--	--	13
Section des achats																	
Actuels	--	--	--	--	--	--	1	--	1	--	1	--	1	1	--	--	3
Proposés	--	--	--	--	1	--	1	--	2	--	1	--	1	1	--	--	4

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										Services généraux			Personnel contrac- tuel	YNU	Total général		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Service mobile	1re classe	Autres classes					Personnel local	Total
												Sécurité	Sécurité					
Section des finances																		
<i>Actuels</i>	—	—	—	—	—	1	—	1	2	—	—	3	—	3	1	6		
<i>Proposés</i>	—	—	—	—	—	1	—	1	2	—	—	2	—	2	3	7		
Section du personnel																		
<i>Actuels</i>	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	3	—	3	2	6		
<i>Proposés</i>	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	1	—	1	4	6		
Section des services généraux																		
<i>Actuels</i>	—	—	—	—	—	1	1	2	1	—	—	4	—	5	5	12		
<i>Proposés</i>	—	—	—	—	—	1	1	2	1	—	—	1	—	2	9	13		
Section des transmissions																		
<i>Actuels</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	11	—	—	—	—	11	11	22		
<i>Proposés</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	9	—	—	—	—	9	15	24		
Section des transports																		
<i>Actuels</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	6	—	—	—	—	6	14	20		
<i>Proposés</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	6	—	—	—	—	6	19	25		
Section informatique																		
<i>Actuels</i>	—	—	—	—	—	—	—	1	1	—	—	1	—	1	1	3		
<i>Proposés</i>	—	—	—	—	—	—	—	1	1	—	—	2	—	2	2	5		
Section de la sécurité																		
<i>Actuels</i>	—	—	—	—	—	—	—	1	1	—	—	—	—	7	7	8		
<i>Proposés</i>	—	—	—	—	—	—	—	1	1	—	—	—	—	5	5	12		
Total partiel, administration et gestion																		
<i>Actuels</i>	—	—	—	1	—	2	3	4	10	22	—	13	7	42	35	87		
<i>Proposés</i>	—	—	—	1	—	3	2	4	10	20	—	9	5	34	65	109		
Total																		
<i>Actuels</i>	—	1	1	1	2	3	5	5	18	22	—	16	9	47	75	140		
<i>Proposés</i>	—	1	2	1	3	5	3	5	20	20	—	15	7	42	95	157		

B. Modification des effectifs, par bureau

A/52/787

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										Services généraux et catégories apparentées				Total général
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité	Total	Personnel local	
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général															
Représentant spécial du Secrétaire général	—	—	1	—	(2)	2	(1)	(1)	(1)	—	1	—	1	1	1
Bureau du Chef du Groupe d'observateurs militaires															
Bureau des affaires politiques	—	—	—	—	—	—	(1)	—	(1)	—	—	—	—	(11)	(12)
Bureau des droits de l'homme	—	—	—	—	2	—	1	—	3	—	2	—	2	—	5
Administration et gestion	—	—	—	—	1	(1)	—	1	1	—	—	—	—	—	1
Bureau du Chef de l'administration	—	—	—	—	—	—	(1)	—	(1)	—	1	—	1	6	6
Section des achats	—	—	—	—	—	1	(1)	1	1	—	—	—	—	—	1
Section des finances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(1)	—	(1)	2	1
Section du personnel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(2)	—	(2)	2	—
Section des services généraux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(3)	—	(3)	4	1
Section des transmissions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(2)	—	—	(2)	4	2
Section des transports	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5	5
Section informatique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	1	2
Section de la sécurité	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(2)	(2)	6	4
Total	—	—	1	—	1	2	(2)	—	2	(2)	(1)	(2)	(5)	20	17

Annexe V

Justification du renforcement des effectifs

40. *Chef adjoint de la Mission (D-2)*. Pour faire face au surcroît de travail dû à une participation accrue au processus de rétablissement de la paix, le Secrétaire général a nommé, à compter du 1er juillet 1997, un Représentant spécial et Chef de la Mission qui exerce ses fonctions à partir de Tbilissi et Soukhoumi. Il n'était pas, alors, envisagé de créer le poste de chef adjoint de la Mission. Toutefois, compte tenu de la complexité des tâches de la MONUG et de la nécessité de maintenir une présence politique de haut niveau dans la zone de la mission, le Secrétaire général a à présent décidé de nommer un Chef adjoint de la Mission (D-2) qui sera basé à Soukhoumi et se rendra à Tbilissi lorsque nécessaire. Les fonctions dont s'acquittera le titulaire du poste sont décrites ci-dessous.

Le Chef adjoint de la Mission travaille sous la supervision du Représentant spécial du Secrétaire général et le remplace quand il quitte la zone de la mission; il donne des conseils sur toutes les questions relatives à l'exécution des tâches qui incombent à l'ONU dans le cadre de la Mission; il propose des stratégies politiques pour aider l'ONU à prendre des décisions judicieuses et suggère des tactiques de négociation pour les discussions avec les parties; il veille à ce que la Mission se conforme aux décisions du Conseil de sécurité; il coordonne les activités des organismes des Nations Unies présents dans la zone de la mission pour ce qui a trait à la planification des opérations dans les domaines politique et stratégique, et supervise les activités des bureaux régionaux de la Mission.

41. *Spécialiste des droits de l'homme (hors classe) (P-5)*. En application de la résolution 1077 (1996) du Conseil de sécurité, en date du 22 octobre 1996, un bureau pour la promotion et la défense des droits de l'homme a été créé à Soukhoumi. Placé sous l'autorité du Chef de la MONUG et relevant du Haut Commissaire aux droits de l'homme, il est doté de trois postes (1 P-4, 1 agent des services généraux et 1 agent local) imputés sur le budget de la MONUG et dispose en outre d'un Spécialiste des droits de l'homme (P-4) détaché par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Compte tenu des responsabilités qui lui incombent, il est proposé de le renforcer en reclassant de P-4 à P-5 le poste de spécialiste des droits de l'homme. Les fonctions qu'exerce le titulaire de ce poste sont décrites ci-dessous.

Le Spécialiste des droits de l'homme (hors classe) est responsable du programme relatif aux droits de l'homme. Il ou elle s'acquitte des tâches ci-après pour atteindre les objectifs du programme :

- a) Surveiller la situation des droits de l'homme, en réunissant des informations de première main auprès de témoins et d'autres sources fiables, pour prévenir d'éventuelles violations et remédier à celles qui se produisent;
- b) Établir des contacts directs avec les autorités compétentes pour leur donner des conseils sur les moyens d'améliorer la situation des droits de l'homme;
- c) Faire rapport au Haut Commissaire aux droits de l'homme, qui tiendra les personnes, organisations et gouvernements intéressés dûment informés de la situation des droits de l'homme et de ses incidences sur un éventuel règlement du conflit;
- d) Superviser l'organisation d'activités visant à promouvoir les normes internationales relatives aux droits de l'homme grâce à l'éducation aux droits de l'homme et au renforcement des capacités locales de protection des droits de l'homme, c'est-à-dire par la formation de représentants de l'administration locale, de policiers,

de magistrats, de fonctionnaires de l'administration pénitentiaire et de membres d'organisations non gouvernementales, ainsi que par d'autres moyens (par exemple des publications) énoncés dans le document pertinent;

e) Faire rapport régulièrement sur les activités menées dans le cadre du programme relatif aux droits de l'homme (surveillance, coopération technique et services consultatifs).

42. *Assistant spécial/Fonctionnaire de l'information (P-4)*. Afin d'aider le Représentant spécial et Chef de la Mission à s'acquitter de ses responsabilités accrues, il est proposé de reclasser de P-3 à P-4 le poste de fonctionnaire de l'information, dont le titulaire exercerait aussi les fonctions d'assistant spécial. Les fonctions associées au nouveau poste sont décrites ci-dessous.

Sous la direction du Représentant spécial du Secrétaire général, le titulaire fait office de porte-parole officiel de la Mission pour tous les contacts avec les médias locaux et internationaux (radio, télévision et presse écrite), avec les autorités locales et avec les journalistes et auteurs. Il coordonne ses activités avec celles du porte-parole du Secrétaire général au Siège. En outre, il tient le Représentant spécial du Secrétaire général, le chef du Groupe d'observateurs militaires et d'autres hauts fonctionnaires informés de la façon dont les activités des Nations Unies sont présentées par les médias et des événements politiques importants; il réunit à l'intention du public des informations sur le mandat et les activités de la MONUG, ainsi que sur les activités connexes des Nations Unies, et assure la diffusion de ces informations dans les médias locaux (presse écrite, radio et télévision).

43. *Juriste (P-4)*. Dans son rapport du 25 avril 1997 (S/1997/340), le Secrétaire général a fait part au Conseil de sécurité de son intention de renforcer l'élément politique de la MONUG en augmentant ses effectifs de quelques spécialistes des questions politiques, civiles et juridiques. Il est proposé de créer un poste de juriste (P-4) en application de cette décision. Les fonctions qu'exercera le titulaire du poste sont décrites ci-après.

Sous la direction du Représentant spécial du Secrétaire général et en consultation avec les Spécialistes des questions politiques (hors classe), le Juriste donne des conseils sur les aspects juridiques des négociations visant à parvenir à un règlement pacifique du conflit, ainsi que sur les activités, les fonctions et le statut de la MONUG et ses relations avec le gouvernement hôte et les autorités locales; il fait des recherches concernant les résolutions, conventions, accords, procédures, politiques et pratiques des Nations Unies, ainsi que le droit international; il rédige des documents et des communications juridiques et fournit une assistance lors de réunions et de négociations.

44. *Chef de la Section des achats (P-4)*. Au cours de l'année écoulée, de plus en plus de pouvoirs ont été délégués à la Mission en matière d'achats. Ces responsabilités accrues exigent un reclassement du poste du Chef de la Section des achats, dont les fonctions sont décrites ci-après.

Sous la direction du Chef de l'administration et conformément aux règlements et règles applicables en matière d'achats, ainsi qu'aux procédures relatives aux fournitures exposées dans le Manuel d'administration des missions et à d'autres directives et politiques, le titulaire dirige les activités de la Section des achats, assurant notamment la supervision et la gestion courante des achats. Il ou elle supervise le travail et la formation des fonctionnaires chargés des achats, planifie les achats et contrôle l'élaboration et l'application des politiques et directives de la MONUG en

matière d'achats, ainsi que la mise en place d'une équipe responsable des achats à la MONUG.

Le titulaire est chargé d'analyser et d'évaluer toutes les demandes d'achat afin de veiller à ce que les livraisons s'effectuent rapidement et sans erreur et à ce que les procédures locales et internationales d'appel d'offres soient respectées. Il ou elle supervise le processus d'évaluation continue des conditions existant sur le marché local ou dans la zone de la mission, surtout pour ce qui est de l'obtention du carburant, des rations, des fournitures générales et des services contractuels. Il ou elle est responsable de l'établissement et de l'administration des contrats, ainsi que de la préparation d'exposés qui seront présentés au Comité local des marchés et au Comité des marchés du Siège. Il ou elle contrôle les procédures de paiement des fournisseurs.

45. *Chef de la Section informatique (P-3)*. Au cours de l'année écoulée, la Section informatique a vu s'accroître ses responsabilités. Le système de contrôle des avoirs sur le terrain, Lotus notes et le courrier électronique viennent d'être installés à la Mission. Le réseau actuel est en train d'être étendu à tous les bureaux et secteurs de la zone de la mission. Pour tenir compte de ces responsabilités accrues, il est proposé de reclasser à P-3 le poste de chef de la Section informatique, dont le titulaire exerce les fonctions décrites ci-après.

Sous la direction du Chef de l'administration, le Chef de la Section informatique assure la gestion et l'organisation de la Section; il est responsable de la planification, de l'analyse fonctionnelle, de la conception, de la programmation et de la mise en oeuvre des projets d'informatisation; il assure la coordination avec les autres chefs de section, le Siège et d'autres organismes des Nations Unies pour tout ce qui touche à l'appui informatique et à l'entretien des systèmes (politiques, matériel, réseaux et logiciels); il organise des activités de formation pour les utilisateurs d'ordinateurs, ainsi que des séminaires et des démonstrations de matériel informatique et de logiciels; il établit les cahiers des charges et analyse les besoins liés à la modification et l'intégration des applications existantes; il supervise et conseille les fonctionnaires de la Section, dont il évalue chaque année le comportement professionnel, et établit les descriptions d'emploi, qu'il révisé périodiquement.

46. *Spécialiste des droits de l'homme (adjoint de 1re classe) (P-2)*. Sous la supervision du Spécialiste des droits de l'homme (hors classe), l'adjoint de 1re classe aide à la réalisation des objectifs du programme relatif aux droits de l'homme et, pour ce faire, s'acquitte des tâches suivantes :

a) Participer à la surveillance de la situation des droits de l'homme, en réunissant, vérifiant et analysant des données et en faisant rapport à ce sujet, afin de prévenir d'éventuelles violations et de remédier à celles qui se produisent;

b) Établir et maintenir des contacts pour aider le Spécialiste des droits de l'homme (hors classe) à donner aux autorités compétentes des conseils sur les moyens d'améliorer la situation des droits de l'homme;

c) Aider à rédiger les rapports adressés au Haut Commissaire aux droits de l'homme, qui tient les personnes, organisations et gouvernements intéressés dûment informés de la situation des droits de l'homme;

d) Aider à organiser des activités visant à promouvoir les normes internationales relatives aux droits de l'homme grâce à l'éducation aux droits de l'homme et au renforcement des capacités locales de protection des droits de l'homme, c'est-à-dire par la formation de représentants de l'administration locale, de policiers, de magistrats, de fonctionnaires de l'administration pénitentiaire et de membres d'organisations non

gouvernementales, ainsi que par d'autres moyens (par exemple des publications) énoncés dans le document pertinent;

e) Aider à offrir des services consultatifs à la population locale et aux représentants de l'administration locale, selon que de besoin;

f) Aider à établir les rapports sur les activités du programme relatif aux droits de l'homme (surveillance, coopération technique et services consultatifs) qui doivent être présentés régulièrement.

47. *Fonctionnaire chargé des achats (adjoint de 1re classe) (P-2)*. Compte tenu de la charge de travail accrue qui incombe à la Section des achats, il est proposé de créer un nouveau poste de fonctionnaire chargé des achats (adjoint de 1re classe) qui s'acquittera des tâches décrites ci-après.

Sous la supervision du Chef de la Section des achats et conformément aux règlements et règles applicables en matière d'achats, ainsi qu'aux procédures relatives aux fournitures exposées dans le Manuel d'administration des missions et à d'autres directives et politiques, le titulaire s'acquittera des tâches suivantes :

a) Analyser et évaluer diverses demandes d'achat émanant des départements;

b) Étudier et analyser les tendances du marché local et international pour veiller à ce que les livraisons (rations, matériel, carburant, fournitures et services contractuels) s'effectuent rapidement et sans erreurs;

c) Établir les cahiers des charges et les appels d'offres;

d) Organiser et tenir à jour la base de données relative aux fournisseurs dans le système Reality, émettre des bons de commande et assurer la coordination avec la base de données du système de comptabilité Sun;

e) Informer les fournisseurs, les départements demandeurs et les représentants des gouvernements, les assister et collaborer avec eux pour tout ce qui touche aux achats;

f) Donner au personnel chargé des achats des conseils et des instructions sur l'utilisation du système Reality pour les opérations d'achat.

Annexe VI

Ressources disponibles et dépenses de fonctionnement pour la période du 7 août 1993 au 30 juin 1998

(En dollars des États-Unis)

	<i>Montant brut</i>	<i>Montant net</i>
A. État récapitulatif des ressources		
<i>1. Ressources</i>		
7 août 1993-31 janvier 1994		
Crédit ouvert (résolution 48/256)	2 278 800	2 198 400
1er février-31 mars 1994		
Crédit ouvert (résolution 48/256)	1 251 800	1 220 100
1er avril-30 juin 1994		
Crédit ouvert (résolution 48/256)	1 002 600	939 000
1er juillet 1994-13 janvier 1995		
Crédit ouvert (résolution 49/231 A)	8 847 700	8 547 000
14 janvier-15 mai 1995		
Crédit ouvert (résolution 49/231 B)	6 880 136	6 468 136
16 mai 1995-12 janvier 1996		
Crédit ouvert (résolution 49/231 B)	11 948 718	11 220 568
13 janvier-30 juin 1996		
Crédit ouvert (résolution 50/237)	7 606 650	7 102 200
Contributions volontaires en nature	428 700	428 700
1er juillet 1996-30 juin 1997		
Crédit ouvert (résolution 50/237)	17 089 600	16 023 400
Contributions volontaires en nature	2 019 000	2 019 000
1er juillet 1997-30 juin 1998		
Crédit ouvert (résolution 51/236)	18 580 500	17 582 100
Contributions en nature	2 057 600	2 057 600
Total, rubrique 1	79 991 804	75 806 204
<i>2. Dépenses de fonctionnement</i>		
7 juillet 1993-31 mars 1994		
Dépenses	2 044 014	1 976 202
1er avril-30 juin 1994		
Dépenses	832 000	816 121
1er juillet 1994-13 janvier 1995		
Dépenses	5 581 000	5 346 113
14 janvier-15 mai 1995		
Dépenses	4 469 000	4 281 256
16 mai 1995-12 janvier 1996		
Dépenses	9 978 000	9 502 400
13 janvier-30 juin 1996		
Dépenses	6 884 000	6 535 600
Contributions volontaires en nature	428 700	428 700
1er juillet 1996-30 juin 1997		
Dépenses	15 937 000	15 141 400
Contributions volontaires en nature	2 019 000	2 019 000

	<i>Montant brut</i>	<i>Montant net</i>
1er juillet 1997-30 juin 1998		
Dépenses	18 580 500	17 582 100
Contributions volontaires en nature	2 057 600	2 057 600
Total , rubrique 2	68 810 814	65 686 492
Total , rubrique 1 moins rubrique 2	11 180 990	10 119 712
3. Sommes portées au crédit des États Membres		
7 août 1993-31 mars 1994	1 142 200	1 142 200
7 août 1993-13 janvier 1995	3 714 186	3 612 298
14 janvier -15 mai 1995	1 966 500	1 858 600
1er avril 1994-15 mai 1995	512 136	339 846
16 mai 1995-12 janvier 1996	1 970 718	1 718 168
13 janvier 1996-30 juin 1996	1 056 950	831 900
Total , rubrique 3	10 362 690	9 503 012
4. Solde inutilisé		
(rubrique 1 moins rubriques 2 et 3)	818 300	616 700
B. Situation de trésorerie		
1. Recettes		
Contributions réglées (voir par. 28 du corps du document)	47 817 315	47 817 315
Contributions volontaires en nature	328 113	328 113
Contributions volontaires en espèces	4 505 300	4 505 300
Intérêts créditeurs	848 000	848 000
Recettes diverses	76 000	76 000
Total , rubrique 1	53 574 728	53 574 728
2. À déduire : dépenses de fonctionnement	(68 810 814)	(65 686 492)
7 août 1993-31 mars 1994	2 044 014	1 976 202
1er avril-30 juin 1994	832 000	816 121
1er juillet 1994-13 janvier 1995	5 581 000	5 346 113
14 janvier-15 mai 1995	4 469 000	4 281 256
16 mai 1995-12 janvier 1996	9 978 000	9 502 400
13 janvier-30 juin 1996	6 884 000	6 535 600
Contribution volontaire	428 700	428 700
1er juillet 1996-30 juin 1997	15 937 000	15 141 400
Contribution volontaire en nature	2 019 000	2 019 000
1er juillet 1997-30 juin 1998	18 580 500	17 582 100
Contribution volontaire	2 057 600	2 057 600
Total , rubrique 2	68 810 814	65 686 492
3. Déficit d'exploitation prévu		
(rubrique 1 moins rubrique 2)	(15 236 086)	(12 111 764)

Annexe VII

Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale

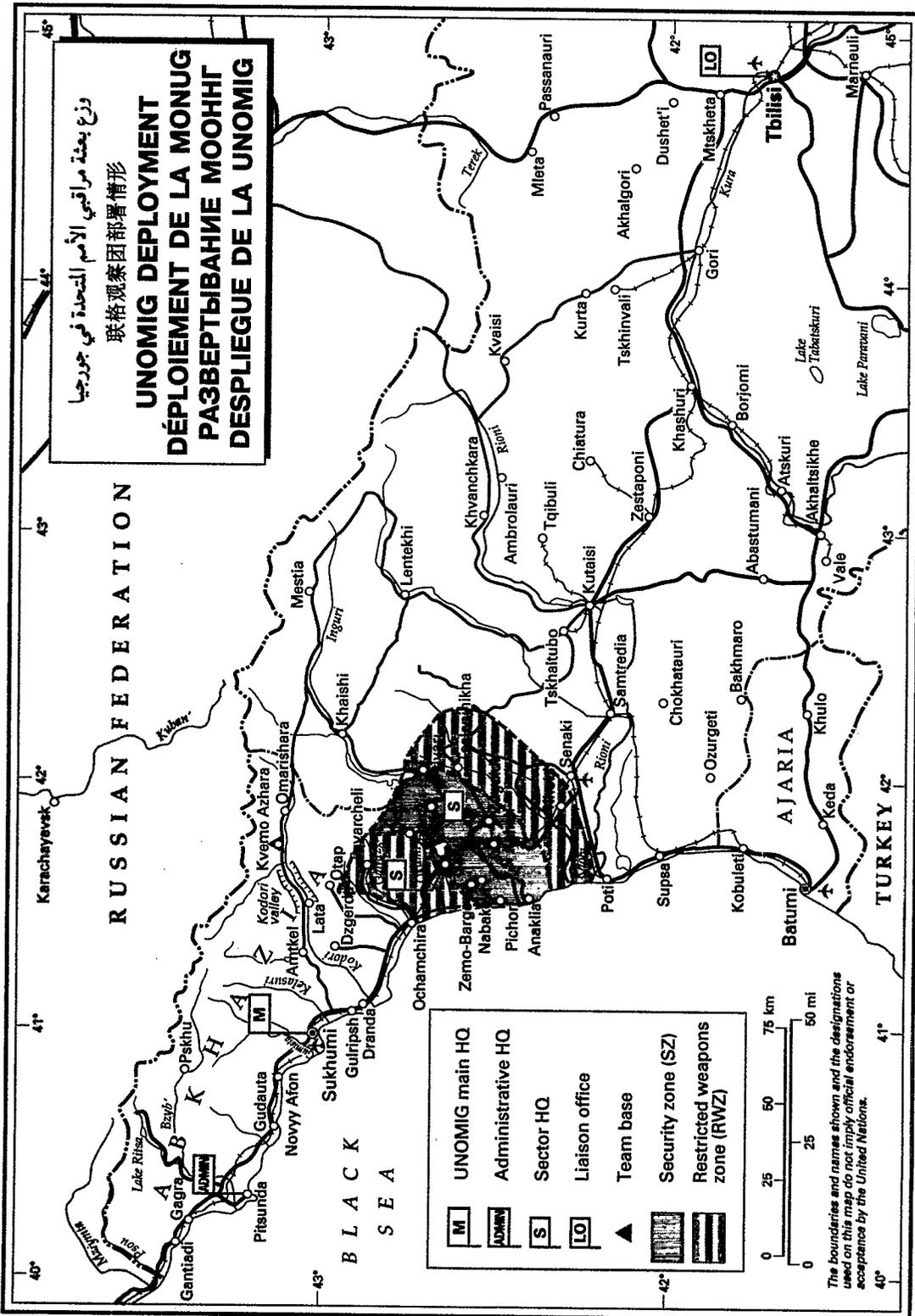
(En dollars des États-Unis)

A. Contributions volontaires

<i>Gouvernement</i>	<i>Contribution</i>	<i>Valeur</i>
1. Contributions en espèces		
Suisse		327 600
Chypre		513
2. Contributions en nature		
Suisse	Don d'un appareil Fokker F-27	4 505 300

B. Fonds d'affectation spéciale

	<i>Montant versé</i>	<i>Montant annoncé</i>
Fonds d'affectation spéciale destiné à appuyer l'application de l'Accord de cessez-le-feu et de séparation des forces signé à Moscou le 14 mai 1994		
Allemagne	45 410	—
Israël	—	5 000
République de Corée	20 000	—
Suisse	29 982	—
Total partiel	95 392	5 000
Fonds d'affectation spéciale pour les négociations visant à parvenir à un règlement global du conflit entre la Géorgie et l'Abkhazie		
Suisse	681 896	—
Total partiel	681 896	—
Total	777 288	5 000



Department of Public Information
 Cartographic Section

Map No. 3827 Rev. 15 UNITED NATIONS
 January 1986